

Séance de la soirée du 20 septembre 2007

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 Mme JUDY GOLD, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PARC DU MONT-ROYAL
AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE PEEL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 septembre 2007, 19 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	3
REPRISE DE LA SÉANCE	14
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DINU BUMBARU	14
SYLVIE GUILBAULT	22
DONAVAN KING	31
PATRICIA WUILL	36
OLIVIER LAPIERRE	47
DINU BUMBARU	54
MICHAEL SHAFTER	59

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonsoir et bienvenue à cette séance de consultation publique qui porte sur le projet de réaménagement de l'entrée Peel, un projet qui est présenté par la Direction des grands parcs et de la nature en ville de la Ville de Montréal.

10 Je m'appelle Louise Roy, je suis présidente de l'Office de consultation publique de Montréal et responsable de cette consultation. Je suis accompagnée ce soir de madame Judy Gold, qui est aussi commissaire à l'Office de consultation publique, et qui va m'accompagner dans cette tâche.

15 Nous sommes aussi accompagnées ce soir de l'équipe de l'Office de consultation publique qui va travailler sur le projet : monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office qui est juste à l'entrée, monsieur Antoine Moreau qui est analyste à l'Office de consultation publique et qui va travailler sur le projet; et à l'entrée de la salle, monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque, qui est à l'accueil et qui pourra vous donner toute la documentation nécessaire.

20 La prise de son ce soir sera effectuée par monsieur Guy Legendre et, comme vous pouvez le constater, nos propos seront enregistrés et sténotypés, et la copie de la sténotypie sera disponible sur le site Internet de l'Office, de telle sorte que vous puissiez avoir un compte rendu de ce qui se sera dit ici ce soir. Et c'est madame Lise Maisonneuve qui agit comme sténotypiste.

25 À ma droite, je voudrais vous présenter monsieur Daniel Chartier qui est responsable du projet pour la Ville de Montréal et madame Isabelle Giasson de la firme Cardinal Hardy. C'est une firme qui a travaillé de très près au projet. Ils auront l'occasion dans quelques instants de vous présenter la proposition de la Ville sur justement le réaménagement de l'entrée Peel.

30 En septembre 2005, la Ville de Montréal et ses arrondissements de Ville-Marie, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal et Outrement, de même que la Ville de Westmount, à titre de membres de la Table de concertation du mont Royal, se sont engagés à soumettre aux procédures d'examen de l'Office tout projet de développement majeur dans l'aire de l'arrondissement historique et naturel du parc du Mont-Royal jusqu'à l'entrée en vigueur du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.

35 C'est la raison pour laquelle l'Office a été requis par le comité exécutif de la Ville de Montréal de tenir une consultation sur le projet de l'entrée Peel, puisque ce projet est localisé dans l'arrondissement historique et naturel du parc. C'est d'ailleurs au comité exécutif de la Ville que nous remettrons notre rapport.

40 Tel que définie dans la Charte de la Ville, la mission de l'Office est de consulter les

citoyens sur différents projets susceptibles de modifier leur cadre de vie et de leur donner la possibilité de faire valoir leur opinion sur ce projet. La documentation sur le réaménagement de l'entrée Peel a été mise à la disposition du public sur le site Internet de l'Office depuis deux semaines.

45

Des dépliants, que vous avez j'imagine eu l'occasion de recevoir chez vous, 18 400 dépliants pour l'entrée Peel ont été distribués dans le périmètre qui entoure le site de l'entrée Peel. Nous avons aussi eu l'occasion de distribuer certains de ces dépliants dimanche dernier lors de notre présence sur le site de la Clairière, c'est un autre projet qui est en consultation publique. Et donc, nous étions sur le mont Royal, nous avons eu l'occasion de faire connaître aussi le projet de l'entrée Peel.

50

La consultation comporte deux temps. Une première partie qui commence ce soir et qui est destinée à l'information des citoyens. Dans quelques instants, les représentants de la Ville vous présenteront le projet. Nous recevrons par la suite les personnes qui souhaitent poser des questions selon une procédure que je vous expliquerai un peu plus tard.

55

Le deuxième temps est dédié à l'expression des points de vue. Alors, ceux qui désireront exprimer un point de vue sur le projet ont jusqu'au 5 octobre pour nous faire connaître leur opinion. Ils peuvent le faire de différentes façons : soit en répondant au questionnaire qui est disponible ici ce soir ou vous pouvez y répondre aussi en ligne en consultant le site Internet de l'Office.

60

Ceux qui souhaiteront aller plus loin que ce que le questionnaire permet de faire peuvent aussi nous présenter leurs commentaires ou leur mémoire soit électroniquement ou par la poste et notre personnel qui est à l'accueil vous indiquera comment procéder.

65

Alors peut-être un mot pour vous rappeler que les décisions relatives au projet de réaménagement de l'entrée Peel appartiennent au comité exécutif. Notre démarche à nous, elle est consultative.

70

Dans quelques instants, je demanderai à monsieur Daniel Chartier de présenter la proposition de la Ville. Ensuite, nous prendrons une pause pendant laquelle nous ouvrirons le registre où les personnes qui désireront poser des questions pourront s'inscrire. Au retour de la pause, j'inviterai les personnes inscrites selon l'ordre d'inscription et le registre restera ouvert jusqu'à ce que j'indique sa fermeture. Vous pourrez poser deux questions par intervention mais vous pourrez vous réinscrire pour épuiser toutes les questions que vous souhaitez poser.

75

This is the beginning of the public consultation on the proposed development of the Peel entrance to Mount Royal at the corner of Peel street. During the first part of this consultation, we collect information about the proposal itself.

80

85 In a few minutes, we will hear the City's representatives as they present the proposed development. Afterwards, there will be a break during which you can register at the table near the entrance of the room if you wish to ask questions. You may, of course, address your questions in English or in French. Those who wish to express their views on the project have till October the 5th to make them known by answering a questionnaire tonight after this session or online on our Web site. Those who would rather send a submission are invited to proceed electronically or by mail. All the pertinent information is available at the table at the rear of the room.

90 Alors, monsieur Chartier, je vous cède la parole. On vous écoute.

M. DANIEL CHARTIER :

95 Bonjour! Je suis architecte paysagiste à la Direction des parcs et de la nature en ville à la Division des projets. C'est dans ce cadre que la Ville de Montréal a mandaté notre division pour mettre en œuvre ce projet important qui s'inscrit dans le parc du Mont-Royal. C'est un projet significatif pour le parc, même très significatif.

100 Nous sommes heureux d'aller en consultation sur cette partie-là du parc, en même temps qu'il y a une consultation sur l'aire de jeux et l'aire de pique-nique situées dans le secteur de la Clairière. C'est donc deux secteurs qui ont des aspects complémentaires, des problématiques complémentaires qui permettent aux citoyens de voir un peu comment vont pouvoir s'arrimer certains enjeux qui sont vus dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Finalement, il va y avoir une transposition dans le concret de la façon dont ces enjeux-là et ces priorités-là vont pouvoir se traduire dans des réalisations.

110 C'est un projet significatif pour le parc du Mont-Royal qui est un élément important de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, qui est beaucoup plus large que le parc, qui est comme à peu près quatre fois plus grand que le parc lui-même, mais disons que dans l'esprit des Montréalais quand même, le parc du Mont-Royal occupe une place exceptionnelle dans l'imaginaire, tant par son caractère historique, entre autres le fait qu'il a été dessiné par Frederick Law Olmsted, le coconcepteur de Central Park et de tant d'autres parcs exceptionnels des grandes villes nord-américaines, quelqu'un qui a façonné beaucoup l'identité de plusieurs grandes villes nord-américaines, qui a insufflé une âme à des parties d'ailleurs de certaines grandes villes.

115 Le parc du Mont-Royal qui est un oasis écologique, un lieu exceptionnel au point de vue écologique. Au niveau de l'ensemble de la montagne, le parc du Mont-Royal rassemble la plupart des endroits les plus importants au niveau écologique sur la montagne. Les enjeux au point de vue écologique, c'est de relier les autres sommets de la montagne comme le vaisseau amiral qu'est le parc du Mont-Royal.

125 C'est aussi un symbole de verdure. Disons quand on regarde la ville, le parc du Mont-Royal qui se juxtapose au centre-ville donne en partie l'image de marque de Montréal. Le fleuve, le centre-ville, la montagne, ça fait partie de l'image emblématique de Montréal et ça a une position stratégique dans le cœur des Montréalais. C'est quand même un symbole identitaire des Montréalais.

130 Le site qui nous intéresse occupe une position vraiment stratégique dans la mise en valeur du mont Royal. C'est l'entrée principale depuis le centre-ville de Montréal. Quand on regarde l'axe de la rue Peel, c'est le lien fleuve-montagne identifié dans le Plan d'urbanisme de Montréal. Il y a eu un tunnel qui a été creusé il y a quelques années sous la voie ferrée pour relier le canal Lachine et Peel, et Peel, en plus, accueille le pôle d'information touristique, station de métro et autres. Donc, à quelque part n'est pas loin de McGill. Donc, il y a toute une ossature verte qui mène au mont Royal par là. Donc, ça a une position exceptionnelle.

135 Ça fait longtemps que c'est prévu d'être aménagé et ça nous fait plaisir de voir que, enfin, il y a tout un processus de gestation. On a engagé la firme Cardinal Hardy en consortium avec d'autres consultants pour préparer, analyser et préparer une proposition d'aménagement suite à un long processus d'analyse, et ça nous fait plaisir de vous présenter ce que les gens de Cardinal Hardy ont préparé avec aussi l'aide des gens de la Ville et des experts des parcs-nature et des grands parcs, tant au niveau écologique, paysage et autre, pour soutenir leur processus d'aménagement.

140 Il me fait plaisir de vous présenter madame Giasson qui va présenter le projet.

145 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Merci. Bienvenue à tous. Je m'appelle Isabelle Giasson et je suis architecte paysagiste, responsable – as-tu autre chose à dire, Daniel?

150 **M. DANIEL CHARTIER :**

155 Oui. J'ai oublié le message qui m'avait été donné, important. D'une part, c'est un canevas sur lequel vous allez pouvoir réagir, mais le fait que l'arrondissement historique et naturel a été décrété par le gouvernement du Québec, le ministère de la Culture et des Communications et maintenant de la Condition féminine, et ce projet s'inscrit dans un programme, un ensemble de projets, un large programme de travaux sur le mont Royal qui est financé conjointement par la Ville et par ce ministère. Donc, il y a tout un ensemble de projets et ce projet fait partie d'un bouquet de projets pour vraiment améliorer le mont Royal.

160 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Merci. Donc, je suis architecte paysagiste, responsable du département d'architecture

165 de paysage pour la firme Cardinal Hardy. Alors, il me fait plaisir ce soir de vous présenter une proposition pour l'aménagement de l'entrée Peel que nous avons menée dans les derniers mois avec la firme Genivar, le département de l'environnement, ainsi que Denis Marcil qui est ingénieur forestier. Donc, ces consultants sont présents ici ce soir et pourront répondre avec moi aux questions plus tard.

170 J'aimerais d'abord vous faire un petit rappel sur le plan de mise en valeur du mont Royal qui a été adopté en 1992. C'est un document qui a fait l'objet de consultations publiques et qui a été déposé et entériné par plusieurs groupes d'intervention et de planification, et la Ville de Montréal tient à poursuivre les objectifs et la vision qui avaient été annoncés dans ce plan de mise en valeur pour les années à venir. La Ville se sert donc de ce document, qu'ils appellent à
175 l'occasion un plan directeur, comme outil de planification.

À ce jour du plan de mise en valeur, il y a eu 27 M\$ d'investis dans le parc du Mont-Royal. Les principaux projets réalisés sont le Belvédère Kondiaronk, le Belvédère Camilien-Houde, la patinoire réfrigérée, 3 kilomètres de chemin Olmsted et plusieurs kilomètres de plus d'autres
180 sentiers plus petits, des travaux de gestion forestière de renaturalisation et la restauration de plusieurs grands escaliers, comme la photo que nous voyons ici, l'escalier de l'Escarpement, mais aussi l'escalier Camilien-Houde, l'escalier de l'ancien Funiculaire, l'escalier de Trafalgar, l'escalier du Musée et l'escalier de William Osler.

185 L'aménagement de l'entrée Peel était dans le document du plan de mise en valeur une priorité dès 1992. Ce projet a été ramené comme étant une priorité au Sommet de Montréal en 2002. C'est finalement en mai 2006 que la Ville a lancé un appel public de services professionnels pour retenir la firme Cardinal Hardy qui a eu ce mandat.

190 Par la suite, en octobre 2006, la Ville a procédé à un autre appel public pour choisir un artiste afin de réaliser une œuvre d'art intégrée au paysage à même le projet de l'entrée Peel. Donc, ce projet d'intégration artistique fait partie du budget qui avait déjà été octroyé pour l'ensemble de l'aménagement de l'entrée Peel. L'octroi du mandat a été donné à l'artiste Linda Covit.

195 Voici donc une photo d'aujourd'hui d'un secteur très joli de l'entrée Peel avec le chemin qui est sinueux. Et une autre photo, un peu moins jolie, de l'entrée Peel où on constate des problèmes d'érosion, de ruissellement, des escaliers fortement dégradés et des problèmes également de boisé et de renaturalisation qui sont à faire.

200 Par rapport à notre mandat, nous avons réalisé à ce jour des études hydrologiques et écologiques qui ont été menées par la firme Genivar avec le département de l'environnement, des inventaires forestiers avec des analyses qui appuient ces inventaires par monsieur Denis Marcil, qui est ingénieur forestier et grand spécialiste de la montagne. Notre firme a mené disons des
205 inventaires sur les conditions existantes et des analyses en architecture de paysage

pour l'aménagement du site et, avec toute cette information, nous avons préparé un projet d'aménagement que nous allons vous présenter brièvement à la fin de la présentation.

210 Restent à venir l'élaboration de l'œuvre d'art, les plans et devis d'exécution et, finalement, la réalisation de ces travaux qui devrait être l'été prochain en 2008. Donc, comme nous n'avons pas encore détaillé les plans et devis d'exécution, le projet que je vous présente ce soir se situe plutôt au niveau d'un concept. Donc, je n'aurai pas de détail de secteur, par exemple, à vous présenter, mais plutôt un plan d'ensemble.

215 Petit rappel historique. On voit ici sur la gravure une photo datant du XIXe siècle où on voit la coupe à blanc dans le mont Royal, que l'on voit ici de loin et qu'on voit encore ici d'un peu plus près. Il y a eu plusieurs résidents et organismes de Montréal dans le secteur de l'entrée Peel qui se sont rassemblés pour promouvoir la création d'un parc avec la montagne dans le but d'éviter d'autres dommages comme celui-ci. Alors, leurs manifestations ont porté fruit, ce qui a mené à la
220 création du parc du Mont-Royal avec ce plan déposé par Frederick Law Olmsted, un architecte paysagiste qui a réalisé donc ce plan en 1877.

Je vous présente ici seulement une partie du plan global, qui comprend principalement le secteur de l'Escarpement, et le projet que nous faisons se situe au pied de l'Escarpement, plus
225 précisément le secteur du Serpentin, disons le sous-secteur du Serpentin. Alors, le projet comprend un espace qui est relativement étroit et qui donne sur l'avenue des Pins que l'on voit en jaune sur le dessin.

J'aimerais également porter à votre attention le domaine de Sir Hugh Allan, que nous
230 voyons dans la photo précédente ici. Alors, c'est principalement cette personne qui a mené de front toutes les manifestations pour mener à la création du parc du Mont-Royal. Donc évidemment, sa résidence était située juste à côté de l'abattage d'arbres et c'est pour ça que ce projet de création de parc lui tenait à cœur.

235 Présentement si on regarde le secteur, on constate qu'il y a un chemin en serpentin qui mène vers le chemin Olmsted. Donc, le chemin Olmsted, c'est le grand chemin principal qui relie tous les secteurs du mont Royal. Nous avons également, à la limite à droite, un escalier qui est abandonné, qui longe le mur de l'Institut Allan Memorial et, à gauche, un petit escalier qui est dans un piètre état.

240 Au centre, nous avons il y a plusieurs années quelques séries d'escaliers qui traversaient le Serpentin au centre et qui ont été pour la plupart démolis, suite au déluge que nous avons eu en 1987. Donc cet ancien escalier au centre est utilisé présentement par les piétons et s'est transformé avec les années en chemin de terre battue.

245 Je vous présente ici une photo du Serpentin, du haut en regardant vers l'avenue des Pins. Et on constate qu'avec la pente, la plupart des sentiers est en plat, mais la pente entre

250 deux sentiers étant inclinée nous donne l'impression que la majorité de la surface est asphaltée. Alors, c'est un des problèmes que nous rencontrons présentement sur le site par rapport à la perception de l'espace.

255 Je vais commencer à vous présenter les études que nous avons réalisées. Donc celle-ci traite des études hydrologiques et écologiques sur les bassins versants, l'écoulement des eaux, la faune, la flore et, finalement, une synthèse de ces études.

260 Premièrement, les bassins versants et l'écoulement des eaux. On peut constater que le secteur que nous allons vous proposer en plan d'aménagement est celui représenté ici au bas en vert avec la section du bassin versant en mauve plus foncé de l'escalier McTavish. Juste au nord, le bassin versant de l'escalier de l'Escarpement en jaune ocre et, celui en rose, du bassin versant du ruisseau de la chute. Alors, les bassins versants en rose et en jaune ocre se déversent tous dans notre secteur, ce qui fait en sorte que nous devons traiter un secteur qui est particulièrement humide et qui souffre de problèmes d'érosion et de ruissellement.

265 Dans les constats des ingénieurs qui ont participé à l'étude, on constate que le mont Royal devait sûrement avoir des ruisseaux à l'origine. Actuellement, tout le débit intéressant qui pourrait constituer un cours d'eau est canalisé dans un égout pluvial près de l'abreuvoir à cheval sur le chemin Olmsted et dans un autre égout au pied de l'Escarpement.

270 Deuxièmement, on note beaucoup d'érosion dans le secteur de l'entrée Peel avec des problèmes de lessivage, d'érosion et de dépôt de particules. Donc, le contrôle des eaux de surface est déficient parce que les infrastructures de contrôle actuelles sont en mauvais état. Par exemple, les caniveaux sont cassés, bloqués ou inexistantes.

275 Les photos que je vous présente ici représentent des secteurs d'aménagement dans le secteur du Serpentin, mais vous montrent aussi ce que nous aimerions poursuivre dans le projet en cours. À gauche, on voit le ruisseau de la chute qui draine 19 hectares d'eau en superficie dans le secteur et on souhaite mettre en valeur des lieux comme celui-ci.

280 Et à droite, on voit deux sortes de caniveaux différents, un qui est plus en U, l'autre qui est plus en V, qui ont été probablement refaits récemment, qui sont en bon état et qui aident à mieux gérer la gestion des eaux de surface et qui nous aident à éviter des problèmes d'érosion et de ruissellement. Donc, principalement dans les secteurs où il n'y a pas de caniveau, nous proposons d'en mettre comme ceux qui fonctionnent déjà bien sur le site.

285 Concernant les éléments de la flore, sur la carte que vous voyez ici, nous avons dans le bas, en vert pâle, un massif d'arbres sur le gazon; en jaune ocre, une érablière à sucre. En traversant maintenant le chemin Olmsted, qui est la ligne rouge, on a en mauve pâle une érablière à chêne rouge et, finalement, un secteur en rouge plus foncé qui est une chênaie rouge.

290 J'aimerais porter à votre attention le secteur un peu plus brun, qui est une érablière à
sucre à érable de Norvège. Ceci veut dire que c'était à l'origine une érablière à sucre et qui est
tranquillement en train de devenir une érablière d'érable à Norvège, dans ce sens que l'érable de
Norvège est une espèce non indigène qui a été introduite sur le site et qui est une espèce
envahissante. Donc, elle a tendance à envahir le territoire et à éliminer les autres espèces qui
295 sont dans le secteur et, plus particulièrement, on la retrouve exclusivement dans la petite portion
qui est en rose magenta. Je vais vous parler un peu plus tard de l'impact négatif que ceci apporte
au projet.

300 Dernière chose sur cette diapositive. Les zones qui ont un trait mauve ou vert
représentent des endroits où il y a des groupements végétaux ou des espèces envahissantes qui
menacent d'en éliminer d'autres et, bien sûr, qui réduisent les possibilités de biodiversité. Donc,
on a ici une carte quand même avec un bon inventaire de ce qui se passe sur le site.

305 Concernant les habitats fauniques, nous avons principalement des couleuvres à collier,
des couleuvres rayées, salamandres à points bleus et salamandres cendrées. Ces quatre
symboles sont les petits cercles que vous voyez à gauche et qui ont été vues sur le site où on voit
les symboles. Ce que cette carte nous dit, c'est que dans les secteurs qui sont plus humides, il
semble y avoir une plus grande présence de ces petits animaux qui semblent être tranquillement
en diminution. Donc l'objectif serait, bien sûr, d'augmenter les aménagements où il y aurait des
310 milieux plus humides de manière à favoriser l'habitat de cette diversité faunique.

Voici nos quatre amphibiens et couleuvres.

315 Par rapport à la synthèse de ces études au niveau de l'écologie, il faut déterminer que la
valeur écologique allait de pauvre à élevée dans le secteur en combinant les aspects de la faune
et de la flore. Deuxièmement, problème au niveau des espèces envahissantes comme l'érable de
Norvège qui écrase les autres espèces. Troisième constat : les amphibiens et les reptiles, surtout
les salamandres et les couleuvres, sont de plus en plus rares et sont trouvées principalement
dans les secteurs humides et avec des pentes abruptes.

320 Donc, ce que l'on doit tirer de ces analyses, c'est qu'il serait bon de favoriser
l'aménagement de milieux humides pour favoriser l'habitat de la salamandre ainsi que d'autres
espèces de couleuvres et d'amphibiens.

325 Maintenant, on passe à une deuxième catégorie d'étude, les inventaires forestiers qui ont
été faits par monsieur Denis Marcil.

330 L'histogramme ici nous montre que sur un total d'environ 1 500 arbres qui ont tous été
inventoriés l'un après l'autre par monsieur Marcil, il y en a quand même près de la moitié qui sont
en bon état mais on en a plusieurs, près de 400, qui demandent des travaux arboricoles

importants. Le travail est donc assez grand.

335 Voici, par exemple, un des nombreux tableaux qui faisait l'objet de son étude, où l'on voit
arbre par arbre les travaux arboricoles qui doivent être faits dans le secteur de l'entrée Peel. Par
exemple, élagage des arbres pour des raisons de sécurité, on ne veut pas qu'une branche morte
nous tombe sur la tête; abattage ou traitement d'un arbre pour la faune, enlever une souche,
donc essouchement, coupe des rejets, etc.

340 Donc il y a beaucoup de différents types de travaux à faire. Voici en histogramme la
représentation de ces travaux arboricoles à exécuter, le principal étant l'élagage de 301 arbres et
l'abattage et le remplacement de 117 arbres.

345 Donc, les résultats des inventaires de ces analyses de foresterie urbaine montrent que
nous avons connu dans les quinze dernières années une augmentation de 3 % de l'érable à sucre
seulement dans le secteur de l'entrée Peel par rapport à une augmentation de 146 % de l'érable
de Norvège. Ces chiffres-là exactement doivent être mis dans le temps, dans ce sens que
l'érable à sucre, étant une espèce indigène, a développé un boisé qui est maintenant à maturité
et les arbres sont plutôt vieux. Alors, plus les années passent, plus les arbres vieux vont mourir.
Alors, comme il n'y en a pas beaucoup qui reviennent à chaque année, on peut s'attendre à une
350 disparition dans un laps de temps pas trop long, contrairement évidemment à l'érable de Norvège
ici qui prend une grande expansion.

Alors, la conclusion de monsieur Marcil, c'est que dans un avenir pas si lointain, l'érable
de Norvège aura complètement remplacé l'érable à sucre dans la forêt du secteur de l'entrée Peel
355 et ce, si rien n'est fait pour ralentir cette progression fulgurante et si rien n'est fait pour venir à la
rescousse de notre érable à sucre indigène.

J'aimerais vous préciser que l'érable de Norvège n'est pas une espèce indigène d'ici.
C'est un arbre que nous plantons souvent sur le bord de la rue. Mais dans un secteur comme
360 celui-ci, qui est naturel et fragile, cette espèce a tendance à prendre le contrôle et à éliminer
toutes les autres espèces. Donc, ceci fait en sorte qu'on diminue de beaucoup la biodiversité,
contrairement à si une espèce comme l'érable à sucre était favorisée, l'érable à sucre n'a pas
tendance à envahir d'autres espèces, donc n'ira pas les abolir peu à peu.

365 Concernant les analyses paysagères qui ont été faites par notre équipe en architecture de
paysage, le secteur présente des vues intéressantes. Les cônes visuels en orange vers la droite
nous montrent des vues plus importantes et des perspectives encadrées. Notamment en
regardant du haut vers le bas, on voit l'encadrement de la rue Peel qui nous donne une vue sur le
fleuve, et de la rue Peel en regardant vers le haut, on voit, bien sûr, la montagne.

370 Plusieurs autres cônes visuels sont présents sur le site et nous offrent des paysages tout
aussi différents les uns que les autres. Les petites taches brunes sont des endroits où il y a des

escarpements rocheux qui offrent, bien entendu, de belles vues. Je pense que c'est tout pour celle-ci.

375

Et voici deux vues très différentes, l'une vers le centre-ville et le fleuve Saint-Laurent. On voit au bout le Pont Champlain et, à droite, on voit une vue très intéressante d'une zone de repos et de pique-nique qui se situe juste à côté du chemin Olmsted, qui se situe sur l'ancien réservoir Peel. C'est le seul endroit tout au long du chemin Olmsted où on peut se reposer entre le monument Georges-Étienne-Cartier et puis le chalet et le belvédère principal en haut. Donc cet espace est particulièrement apprécié des citoyens pour cet usage qu'on peut en faire.

380

Maintenant, concernant les composantes discordantes du paysage, nous avons en bas la grosse pastille orange qui représente le seuil de l'entrée Peel. Cette zone est un peu spéciale compte tenu de la petitesse de son espace, du manque de signalisation pour annoncer le parc du Mont-Royal, de l'escarpement qui commence rapidement, donc une difficulté un peu à aménager le site autrement. Et à gauche, la zone jaune un peu plus étendue, qui est une deuxième entrée officielle de ce secteur et qui n'est pas aménagée beaucoup mieux.

385

En gris, le Serpentin avec une géométrie qui est présentement surdimensionnée. Le Serpentin est un chemin secondaire qui devrait être un peu plus étroit que le chemin Olmsted qu'on voit en haut en blanc et, présentement, il est de même dimension et parfois plus large. Donc, on doit rétablir éventuellement la proportion de ce sentier.

390

En rouge à droite, on voit un secteur qui est présentement inaccessible parce que les escaliers qui sont situés le long du mur de l'Institut Allan Memorial, ces escaliers sont condamnés parce qu'ils sont vieux, désuets, dangereux et aussi parce que certaines parties du mur ont besoin d'être refaites.

395

Alors, dans l'ensemble, ce sont les points principaux de problématiques au niveau de l'aménagement du site.

400

On a un problème de frange riveraine avec l'espèce de zigzag bleu où, en limite du projet, il y a plusieurs résidences privées. Et le problème qu'on rencontre en ce moment, c'est que certaines personnes dans les résidences privées – comment je dirais ça – étant près de la montagne, peuvent avoir des personnes qui circulent, qui peuvent même s'arrêter pour les regarder pour voir ce qu'ils font chez eux, et ça peut causer un petit peu des problèmes d'intimité. Et, d'autre part, les résidents riverains veulent bien profiter aussi de ce beau jardin dans leur cour. Alors, il y a présentement un problème d'encadrement du parc et de limite du territoire qu'on doit adresser dans le réaménagement du site.

405

410

Par rapport au potentiel du secteur de l'entrée Peel, on a la chance d'avoir des boisés très diversifiés. La première photo ici montre des épinettes. À droite, on voit une des

415 nombreuses vues sur un escarpement. La photo dans la neige, c'est pour illustrer que ce parc est déneigé l'hiver et qu'il est donc accessible à tous, à tout moment. Et, finalement, l'entrée Peel que nous voyons dans la photo en bas à droite avait très peu d'indication comme quoi ceci est l'entrée officielle du parc du Mont-Royal depuis le centre-ville. C'est un problème important.

420 Les contraintes que nous avons sur le site. L'entrée Peel ici, la première photo, c'est vue à l'inverse, donc d'un peu plus haut vers le bas. On voit que le lien avec le centre-ville n'est pas souligné et que la petitesse de l'espace rend les aménagements du seuil de cet espace difficiles.

425 L'escalier qu'on voit à droite montre qu'il est rendu à toutes fins pratiques à la fin de sa vie utile et c'est inutile pour moi de vous parler plus longuement de plusieurs infrastructures comme celle-ci qui sont complètement désuètes et qui doivent être remplacées.

430 En bas à gauche, une photo d'un problème de ruissellement à l'intérieur d'un sentier qu'on voit à plusieurs reprises dans le secteur et, finalement, en bas à droite, une zone de sentier de terre battue où les citoyens se promènent entre le ruban du Serpentin pour monter ou descendre plus rapidement vers le sommet. Donc, les problèmes d'érosion et d'escarpement sont quand même assez importants dans le secteur.

435 Alors, les principes d'aménagement, je vais vous lire lentement mais rapidement les différents principes :

Investir la montagne et faire bénéficier les citoyens de la jouissance du paysage forestier;

Élargir l'accessibilité à la montagne à toutes les couches de la société;

440 Hiérarchiser les cheminements et offrir les parcours universels d'ascension et de descente lentes et des parcours d'accès rapide;

Concevoir le chemin comme source de plaisir;

445 Tirer parti du génie du lieu;

Accentuer la verticalité et le contraste de la montagne au cœur de la ville;

450 Créer des effets paysagers d'apparence naturelle;

Favoriser la découverte progressive;

Préserver les vues dans le cheminement piémont-sommet;

455 Construire des escaliers ajustés convenablement au sol;

Renforcer le caractère de l'œuvre dans le sens de la pérennité;

Mettre en place une transition rapide entre l'axialité et l'organique entre la ville et la nature.

460

Donc, les objectifs du projet, dans une perspective de conservation de l'œuvre de l'architecte paysagiste Olmsted et une perspective contemporaine écologiste, nous avons deux objectifs : premièrement, faire ressortir les caractéristiques de la montagne; et, deuxièmement, miser sur ses attributs, soit le relief, le boisé, le ruissellement et le roc. Donc, nos aménagements visent à être en relation avec ces quatre attributs principaux que nous attribuons à la montagne.

465

Voici un petit extrait des conditions existantes que vous trouvez dans le dépliant qu'on vous a remis à l'entrée et je vous invite à suivre avec moi à la prochaine diapositive sur votre dépliant. D'abord, juste comme rappel rapide ici, les secteurs qui sont en vert plus pâle sont les endroits de pelouse; en vert plus foncé, ce sont les boisés; et en brun, les escarpements rocheux.

470

Donc, pour le plan d'aménagement, nous avons dix points à vous expliquer. C'est le projet que je vous présente ce soir, pour lequel nous aimerions avoir vos commentaires.

475

Alors, au point 1, il s'agit du traitement du seuil de la rue Peel et avenue des Pins comme une entrée marquante depuis le centre-ville. Alors, on veut que ce soit un seuil, on veut que ce soit invitant et on veut que la signalisation soit adéquate pour guider les usagers.

480

Deuxième point, la réhabilitation du Serpentin. Présentement, le Serpentin est surdimensionné, donc on veut réduire un peu sa largeur, et c'est important pour nous d'avoir un caniveau toujours du côté nord de manière à recueillir l'eau de ruissellement, puisqu'il y a plusieurs endroits dans le Serpentin qui présentent des problèmes d'érosion importante.

485

Au point 3, le contrôle du piétinement hors piste par un réseau d'escaliers et de sentiers. Alors ici on a deux numéros 3 sur la carte : un qui est un peu plus en bas vers la gauche où on fait un nouvel escalier avec celui qui est là présentement, qui est mal entretenu et un peu vieux; et l'autre dans le milieu qui vient se faire construire, la construction de structure sur pilotis pour éviter que les gens viennent faire un sentier en terre battue comme celui que l'on connaît aujourd'hui et pour également favoriser le transport des petites bibittes qui pourraient se promener sous les escaliers, ce qui serait favorable au parcours de la faune.

490

Au point 4, la gestion et le contrôle des eaux de ruissellement par l'aménagement d'un ruisseau et la création de zones humides. Alors, présentement, nous avons vis-à-vis le point

495 numéro 8 un égout collecteur d'eau de surface, de ruissellement de surface qui vient canaliser la
plupart des eaux de surface en souterrain. L'objectif du projet, c'est de ramener cette eau de
ruissellement à la surface pour amener des zones plus diversifiées et pour réintroduire de plus
grands secteurs de zone humide de manière à rétablir la diversité écologique et ramener la faune
et la flore qui étaient un peu plus à l'origine sur le site.

500
Donc, pour la gestion des eaux de surface, à partir du point 8, on aurait un caniveau
important qui viendrait longer le chemin Olmsted et, à partir de là, il y aurait un petit caniveau en
dessous du chemin Olmsted pour venir distribuer l'eau dans une première zone humide et en faire
un ruisseau qui viendrait se déverser le caniveau du chemin du Serpentin.

505
À l'autre point numéro 4 à gauche, on pourrait créer un deuxième point d'eau humide avec
les eaux de ruissellement de surface simplement de ce secteur à partir du chemin Olmsted qui
pourraient être collectées dans un espace. Donc, l'objectif, c'est vraiment de créer des milieux un
peu plus humides pour favoriser la biodiversité.

510
Au numéro 5, le rejet de l'excédent des eaux au réseau d'égout pluvial vers l'avenue
des Pins. Donc, il y a deux points 5 en bas de l'image.

515
Au point 6, la renaturalisation ou le gazonnement des espèces dégradées et également
un programme de contrôle des plantes invasives comme, par exemple, l'érable de Norvège, que
l'on prévoit sur dix ans pour l'ensemble du secteur Peel, pas seulement pour la zone 6 qui est
identifiée ici, qui est plus au sud du projet.

520
Au numéro 7, la commémoration de la chanson *Give Peace a Chance* de John Lennon
par une intervention artistique dont je vais parler dans quelques minutes.

525
Et finalement, les points 8, 9 et 10 qui font partie du site à l'étude mais qui seront réalisés
dans une phase ultérieure. Donc, au point 8, le parachèvement du chemin Olmsted; au point 9,
la mise en valeur du réseau hydrographique; et au point 10, la commémoration des vestiges du
réservoir et du monument McTavish.

530
Notre démarche s'inscrit à l'intérieur du réseau écologique qui a été récemment développé
par la Ville de Montréal avec des noyaux de faune, pour favoriser le déplacement de la faune
principalement entre les trois sommets: donc le sommet principal mont Royal, celui de
Westmount et celui d'Outremont.

535
L'intervention artistique sera faite sous la thématique de la paix. Elle est inspirée de
l'œuvre *Give Peace a Chance* qui a été composée et enregistrée à Montréal le 1^{er} juin 1969 par
John Lennon. Elle se veut un lieu de repos et de recueillement, et le budget alloué à cette
intervention artistique est de 75 000 \$.

Voici à titre d'exemple une intervention qui a été faite dans le Central Park à New York, sous la thématique toujours de la paix avec la chanson *Imagine* de John Lennon. Donc c'est un peu dans cet esprit que nous voulons faire une intervention artistique ici à Montréal. Notre projet n'est toutefois pas développé à ce stade-ci.

Parmi les phases ultérieures qui sont mentionnées sur la carte, donc les points 8, 9 et 10, voici le monument McTavish, les vestiges du réservoir Peel. Donc, on peut bien comprendre sur cette photo l'emplacement où il y avait le réservoir à l'époque qui a été remblayé, et le parachèvement du chemin Olmsted avec la mise en valeur du réseau hydrographique. Donc là, vous voyez l'accumulation de l'eau au pied du petit escarpement serait l'endroit où on voit le numéro 9 sur la carte, où il y aurait une accumulation d'eau. Et notre intention, ça serait de créer un plan d'eau où on pourrait voir en réflexion la paroi rocheuse de manière à ce qu'en empruntant l'escalier, ce soit un peu plus spectaculaire comme mise en scène.

Je vous remercie de votre attention. J'ai terminé.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Giasson.

Alors, si vous le voulez bien, on va prendre une petite pause de dix minutes et, pour ceux et celles qui voudraient poser des questions, je vous invite à aller à l'arrière vous inscrire au registre. On revient dans une dizaine de minutes. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

J'appellerais notre premier intervenant, monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir, Monsieur Bumbaru!

M. DINU BUMBARU :

Bonsoir, Madame la Présidente, Commissaire, Mesdames et Messieurs ! Merci pour l'occasion. J'ai deux questions selon les règles que je m'empresserais de vous présenter, mais j'ai observé, enfin on observe avec intérêt que le souverain se soumet aux mêmes règles que ses sujets et donc, un projet public est enfin l'objet d'une discussion publique. C'est un peu particulier mais c'est assez intéressant puis on espère que ça aura des suites.

580 On a beaucoup apprécié les présentations qui ont été faites. L'entrée Peel dont on voit beaucoup de photos électorales dans le dépliant de l'Office est un lieu important, mais j'ai noté notamment dans la présentation un examen des aspects fauniques, des aspects forestiers, de certains aspects techniques reliés à la dénivellation et ruissellement, etc., et une mention qui a été faite par les deux présentateurs d'Olmsted.

585 Et j'aimerais ça savoir si, au-delà de tous les aspects techniques, parce que dans le fond c'est intéressant qu'on mentionne Olmsted mais il ne faudrait pas que ce soit juste un élément de décoration de couverture de livre et puis le reste n'est pas connecté, alors ce serait intéressant de savoir quelle est la correspondance entre la situation actuelle et la réalisation originale.

590 Est-ce qu'on a des études de topographie? Combien de centaines de voyages de garnotte on a rajouté sur le site d'origine? Quel est le tracé? C'est quoi l'historique du site? Parce que entre vous puis moi, puis la boîte à bois, on a l'impression qu'on a, d'une part, un discours sur la valeur patrimoniale de cet endroit puis, d'autre part, un projet d'aménagement.

595 Alors, j'aimerais ça comprendre, dans une optique de conservation et de restauration du patrimoine, d'une mise en valeur de ce patrimoine paysager, tout en résolvant ses problèmes techniques et ses ambitions écologiques, sur quelle base d'information est-ce qu'on situe la proposition par rapport à l'œuvre d'architecture du paysage, que ce soit d'Olmsted ou de ses successeurs sur le site. Est-ce qu'on a un historique concret puis des tracés, les largeurs d'origine puis tout ça.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

La question est très claire, je pense. Madame Giasson ou monsieur Chartier?

605 **M. DANIEL CHARTIER :**

610 Je vais commencer par faire une mise en situation globale de ce secteur-là dans le mont Royal, expliquer au niveau du plan d'Olmsted c'était quoi le sens de ce secteur-là. Enfin, premièrement, le sens du message d'Olmsted, c'est quoi l'essentiel de son message, puis ensuite comment ça se transpose dans ce secteur-là.

615 Le message, l'originalité du concept d'Olmsted par rapport au mont Royal, c'est de dire que c'est une lente montée vers le sommet à travers une séquence de paysages les uns ouverts, les autres fermés, certains boisés, certains boisés manucurés ou des espaces ouverts. Donc ouverts, boisés ou manucurés, «park land».

Donc, à quelque part, il y a une séquence de paysages, une lente montée de la ville vers les hauteurs en passant par le secteur du lac aux Castors qui est comme le secteur de

rassemblement, le secteur d'activités qui est comme au milieu de la montée.

620

Donc, Olmsted a développé surtout la montée à partir du flan est. Il a beaucoup détaillé à partir du flan est. L'entrée centre-ville était particulièrement insatisfaisante pour lui. Dans le rapport final, ça paraît mais, dans sa correspondance, c'est vraiment flagrant à quel point il était insatisfait de ce qui s'était passé dans ce secteur-là. Pour lui, il était vraiment insatisfait avec le territoire qui lui était accordé pour créer une entrée au parc du Mont-Royal. Pour lui, l'entrée Peel était vraiment très exiguë, c'était le secteur qu'il aimait le moins dans tout l'ensemble du territoire.

625

Pour lui, il fallait que l'entrée centre-ville inclue la résidence de Sir Hugh Allan à l'intérieur de cette vaste entrée-là, de façon à pouvoir créer, si on pouvait rentrer de la rue Université et, là, cheminer à travers le territoire de Sir Hugh Allan pour se rendre dans ce territoire-là, c'était l'idéal. Même, c'est pour ça qu'il proposait à un moment donné de vendre des terrains du côté de Jeanne-Mance pour agrandir ce territoire-là.

630

Il était très insatisfait aussi de la qualité d'exécution. Les travaux qui se sont faits dans ce secteur-là correspondent beaucoup à ce qui s'est fait à l'hiver 75 quand les travaux avaient été exécutés au mois de février. Donc l'aménagement a été réalisé beaucoup... il disait : «C'est aménagé un peu. . . » il n'a peut-être pas utilisé le mot «ingénieur» mais : «Si on avait voulu faire un aménagement de type commercial, on aurait parfaitement réussi. Malheureusement, c'est un parc qu'il fallait créer et là, vous avez échoué», en tout cas pas nécessairement lamentablement mais quelque chose du genre.

635

640

À savoir que le chemin se retrouvait avec des remblais... les remblais et les déblais étaient nus. Normalement, Olmsted faisait des... en anglais, on disait «berm», faire en sorte que les chemins, il n'y avait jamais l'accotement du chemin directement à côté mais il y avait un replat qui fait que, quand on circule sur le chemin, on est entouré de nature et l'interface avec la végétation est meilleure.

645

Dans ce cas-là, parce que c'était très, très étroit, on s'est retrouvé avec un serpentin qui, de son avis, était très malheureux et ça a perduré, l'aménagement a perduré. Donc, la correspondance entre ce secteur-là et le plan d'Olmsted, en tout cas au niveau du serpentin, il l'a dessiné. L'élément comme le réservoir effectivement apparaît sur le plan, sauf que le réservoir avait été construit un an ou deux avant la réalisation du plan. Donc, il n'est pas vraiment intervenu sur la gestion de ça.

650

Il y a une différence notable entre le plan et la réalité, c'est cette courbe-là. Ici, le chemin Olmsted actuellement ne fait pas cette courbe-là mais suit une ligne beaucoup plus droite ici. Au lieu d'épouser, il y a comme une espèce d'éperon ici. La montagne a une espèce d'éperon sur lequel actuellement est l'escalier. L'escalier actuellement est plus sur l'éperon au

655

lieu d'être au milieu du cirque. Il y a comme un immense cirque.

660

Olmsted lovait l'escalier dans le cirque mais le défaut d'une telle localisation, c'est qu'en hiver la neige s'accumule sur l'escalier, alors qu'actuellement l'escalier a été installé à un endroit où le vent balaie les escaliers. Donc, les gens ne sont pas obligés de marcher, de déneiger un mètre de neige à l'occasion pour être capables de monter les marches. Donc, il y a cet aspect-là.

665

Pour le reste, Olmsted à un moment donné disait : «C'est tellement un désastre, replantez-moi ça.» Disons qu'en quelque part, la correspondance, ce secteur-là en termes d'aménagement ne correspond pas au plan. Par ailleurs, les limites du site actuel par rapport à ce qui était le parc d'origine, la bande de terrain sur laquelle est inclus le monument McTavish ici, c'était exclu du parc. C'était une bande d'environ 5 mètres de large acquise en 1954. Auparavant, c'était exclu du parc et il y avait ici un obélisque de je ne sais pas le nombre de mètres exactement mais c'était quelque chose de l'ordre de 5-6 mètres ou enfin peut-être plus. La dimension exacte, on ne l'a pas, mais on voit que c'est vraiment très grand et que ça a été remplacé par un petit monument vers 1954.

670

675

Et l'entrée ici a été aménagée en 1954. Une entrée qui malheureusement fait en sorte que ce secteur-là semble quasiment faire partie du Allan Memorial. Parce que les murs qui ceignent le Allan Memorial, tout le domaine du Ravenscrag ici est ceinturé par un mur de très grande ampleur, et l'entrée étant lovée presque juxtaposée, même à un moment donné elle vient presque se coller au mur, semble faire partie de cette propriété-là. Donc, quand on accède depuis l'est, on ne perçoit presque pas l'entrée du parc. Le parc semble être subordonné au Allan Memorial.

680

LA PRÉSIDENTE :

685

Est-ce qu'on peut donc dire que vous avez suivi en gros les principes ou l'esprit d'Olmsted mais que, dans les faits, ce que vous proposez ne colle pas nécessairement à ce qu'il aurait souhaité pour toutes les raisons que vous avez identifiées? Comment vous faites le joint avec la proposition actuelle?

690

M. DINU BUMBARU :

Mais, Madame la Présidente, peut-être une observation. Je pense que dans les textes d'Olmsted, il écrivait aux Montréalais qu'il fallait s'occuper de ce parc comme d'une œuvre d'art. Et quand on prend une œuvre d'art, même si dans ce cas-là il y a des considérations fonctionnelles, on ne dit pas juste l'esprit de ce que le Caravage voulait mettre sur la toile, mais on dit qu'est-ce qu'il a effectivement mis, puis on le connaît précisément.

695

700 Et là, c'est un peu le sens de ma question aussi. Est-ce qu'il y a eu de l'archéologie, des tracés dans le sol, des sondages?

M. DANIEL CHARTIER :

705 Il y a eu des recherches archéologiques sur le réservoir. Il y a eu des recherches sur le monument McTavish et il y a eu des recherches sur la question amérindienne aussi qui ont été faites pour savoir s'il y avait des artefacts trouvés dans ce secteur-là. Le tracé correspond au plan.

710 Toutes les notions. . . le plan d'Olmsted en général a été très peu, si on regarde la réalisation, essentiellement le plan n'a pas été suivi, si on regarde par rapport à d'autres parcs où l'exécution a vraiment été fidèle. Comme à Boston ou à Prospect Park ou d'autres, on peut retourner à une réalisation, on peut documenter une réalisation par le menu détail. Ici, ça a été réalisé en hiver. Quand on regarde la correspondance, c'est clair.

715 À partir à peu près un peu plus haut, là à partir du moment où il y avait une relation avec Picton et là vraiment le marquage a été beaucoup plus suivi, correspondait beaucoup plus à ce qu'il voulait. Quand on arrive plus dans le haut, la réalisation collait plus à ses intentions alors que la première partie a été réalisée de façon très erratique, ça valu à une série de lettres vitrioliques.

720 Et aussi le fait que le parc du Mont-Royal a été souvent considéré comme étant un héritage mineur parce que dans ses textes, il décrit le fait que le travail a été mal fait. Donc, à quelque part, est-ce qu'il faut vraiment respecter intégralement quelque chose qui, de son avis, était mal fait?

725 C'est sûr que la végétation a repris. Donc, à beaucoup d'endroits, l'intégration dans le milieu est beaucoup plus intéressante maintenant parce qu'il y a une végétation qui a poussé de part et d'autre. Et non que le chemin est dans le milieu d'un désert, 5 ou 10 mètres de chaque côté. Les remblais, les énormes remblais dans bien des cas ont été colonisés.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bumbaru, je pense que vous avez un début de réponse du moins à votre question. Est-ce que vous avez une autre question?

735 **M. DINU BUMBARU :**

Spontanément, je me dis peut-être que l'occasion des travaux serait de faire certaines fouilles pour découvrir le volume ou les niveaux des remblais, les largeurs d'origine. Il y a peut-

être des occasions qui se présentent avec ce projet valeureux.

740

La deuxième question, Madame la Présidente, portait sur le suivi. On sait qu'on est dans un arrondissement historique et naturel. On sait que l'architecture du paysage est de plus en plus reconnue comme une production culturelle, pas juste comme du déroulement de gazon autour d'un bâtiment et, donc, toute la discussion qu'on a actuellement sur l'œuvre d'architecture du

745

paysage, sa constitution, ses tracés d'origine et puis les réflexions de doctrine sur l'amélioration et la mise à jour.

Comme on est dans un territoire qui a un statut déclaré par le gouvernement du Québec, qui est le même gouvernement qui a permis à la Ville de Montréal de répondre à la volonté de ses citoyens et donc de créer ce parc, avec la mission à Olmsted, tout ça, un système historique et intégré, est-ce qu'on imagine qu'il y a un mécanisme d'autorisation des aménagements qui va se faire par le gouvernement du Québec? Et comment ça se situe par rapport à la démarche actuelle de consultation et de poursuite. Parce qu'on est encore, ce qu'on comprend, c'est dans une phase où il y a encore du travail à faire pour les aménagements.

750

755

LA PRÉSIDENTE :

Exactement. Quelles sont les étapes subséquentes jusqu'au ministère des Affaires culturelles?

760

M. DINU BUMBARU :

Bien, c'est de la Culture, Communications et Condition féminine.

765

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est révélateur de mon âge. Allez-y. Bonjour, Monsieur Devoy!

M. MICHEL DEVOY :

770

Bonjour! Michel Devoy, chef de la division au projet à la Direction des grands parcs. En fait, le projet va suivre tout le processus d'adoption normal de tout projet qui se fait à l'intérieur du parc du Mont-Royal. C'est-à-dire qu'une fois que l'Office – si on prend tout ce qui s'en vient – une fois que l'Office va avoir fait ses recommandations, les recommandations vont être acheminées à l'exécutif de la Ville de Montréal. On va en prendre connaissance pour prendre en considération ces recommandations-là, ce qui va nous permettre d'avancer à ce moment-là au niveau des plans plus définitifs. Parce que, comme vous pouvez le voir, on est à l'approche

775

conceptuelle encore. C'est des principes qu'on met de l'avant.

780 Une fois que tout ça va être mieux élaboré, on va avoir des rencontres à ce moment-là autant avec le Conseil du patrimoine, ce qui est déjà le cas puisqu'on les tient informés, qu'avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

785 Donc, il va y avoir un accord de principe sur une esquisse. Il va y avoir un accord final après ça sur les plans et devis. Donc on est soumis dans le même processus d'autorisation que tout le monde dans ce processus-là. C'est une fois toutes ces autorisations-là obtenues qu'on va pouvoir être vraiment en chantier et procéder aux réalisations.

LA PRÉSIDENTE :

790 Ça va?

M. DINU BUMBARU :

795 Est-ce qu'il y aura affichage du permis?

LA PRÉSIDENTE :

800 Affichage du permis?

M. MICHEL DEVOY :

805 Normalement, comme je dirais, le permis normalement est disponible sur le chantier. Je ne vous dis pas que c'est l'original mais quand on fait des travaux dans le Vieux-Montréal, le permis n'est pas loin. Donc il est là en bonne et due forme. On a les lettres du ministère à chaque fois. On ne fait aucun travaux sans ça.

M. DINU BUMBARU :

810 Enfin, c'est parce qu'il y a des expériences au coin de Piquet et Atwater où les permis auraient eu intérêt à être affichés pour qu'on sache quels arbres allaient tomber et ceux qui n'allaient pas tomber.

LA PRÉSIDENTE :

815 D'accord. Vous pouvez vous réinscrire, monsieur Bumbaru, si vous désirez.

M. DINU BUMBARU :

820 Oui, oui. Merci.

M. DANIEL CHARTIER :

825 Est-ce que je peux donner un complément d'information sur la première question sur Olmsted?

LA PRÉSIDENTE :

830 Oui, rapidement.

M. DANIEL CHARTIER :

835 Étant donné qu'on n'a pas vraiment beaucoup de plans, même il y a des plans extrêmement importants comme celui du Sommet, il y avait des plans d'exécution d'un bâtiment par Wisedell qui ont été perdus, donc on est obligés de voir finalement qu'est-ce qui s'est fait ailleurs dans les autres parcs d'Olmsted, de regarder c'est quoi le vocabulaire d'Olmsted.

840 C'est pour ça entre autres qu'on a engagé Charles Beveridge pour faire un rapport qui a été publié ce printemps, au mois de mai, enfin pour le jour du mont Royal, pour l'anniversaire du mont Royal, on l'a engagé. Mais aussi, on a développé une expertise pour voir qu'est-ce qui s'est fait ailleurs, qu'est-ce que Olmsted avait fait ailleurs. À un moment donné, ce n'est pas juste les plans, parce que les plans puis la correspondance d'Olmsted sur le mont Royal ne nous donnent pas toute la moelle. C'est-à-dire, j'étais pour dire les archétypes de travail ou son vocabulaire paysager n'apparaît pas nécessairement. . .

845

LA PRÉSIDENTE :

Dans ses plans.

850 **M. DANIEL CHARTIER :**

. . . dans les écrits. Il y a simplement un plan image à la fin, puis le plan est probablement plus dense dans certains secteurs que la réalité ne devrait l'être. On n'est pas à un niveau. . .

855 **LA PRÉSIDENTE :**

Très détaillé.

M. DANIEL CHARTIER :

860

. . . très détaillé. Il y a simplement le tracé du chemin Olmsted sur lequel il y a la ligne

centrale et les distances. Puis même à ça, les coupes, on n'a pas les plans de topographie comme normalement, dans les autres projets, on a vraiment des cahiers d'exécution très détaillés.

865

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

870

M. DANIEL CHARTIER :

Il faut vraiment se fier à ce qui se passe ailleurs. C'est comme une transposition.

M. DINU BUMBARU :

875

Madame la Présidente, une observation sur ce point. On sait qu'existe à Montréal, règne, ourdit à Montréal la tension très pesante entre les historiens et les archéologues. On sent que ce projet est du camp des historiens, et peut-être qu'on aurait intérêt à le compléter par quelques sondages pour connaître le véritable tracé du chemin sur lequel Olmsted s'est promené pour faire ses écrits. Et ça, c'est très important et peut-être c'est un élément, un complément d'information sur la démarche actuelle.

880

LA PRÉSIDENTE :

885

D'accord. Je vous remercie.

J'appelle maintenant madame Sylvie Guilbault. Pendant que madame Sylvie Guilbault s'approche, je voudrais souligner la présence de madame Helen Fotopoulos qui est l'élue montréalaise responsable du mont Royal.

890

Bonsoir! Madame Guilbault.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

895

Bonsoir! Premièrement, je voudrais dire que c'est un beau projet, initiative. Cette entrée-là était souhaitée, l'amélioration était souhaitée depuis longtemps. Donc, l'amélioration de l'accessibilité au parc du Mont-Royal et particulièrement par le centre-ville est un projet très, très intéressant et attendu.

900

Ma première question porte d'ailleurs sur cette accessibilité et, si vous me permettez, j'aurais une sous-question à ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

905 D'accord.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

910 Je n'ai pas retenu le titre de votre diapositive, mais je pense que c'était les principes
d'intervention ou enfin, vous aviez une liste de . . . et il y en a un qui disait : «Élargir l'accessibilité
à toutes les couches de la société». J'aimerais juste voir qu'est-ce que vous – parce que pour ce
projet-là en particulier, le parc du Mont-Royal est connu pour avoir la planète, tous les gens de
toutes les communautés culturelles qui viennent dans le parc. Alors, ici on dit : «Élargir
l'accessibilité». Je voulais juste comprendre le sens de ce principe.

915

LA PRÉSIDENTE :

Madame Giasson.

920 **Mme ISABELLE GIASSEN :**

À mon avis, ça faisait principalement référence au fait qu'on venait ouvrir le parc du Mont-
Royal sur le centre-ville. Et avec le lien qu'on veut faire jusqu'au fleuve en passant par le canal
Lachine, comme monsieur Chartier l'a expliqué, on vient rejoindre des nouveaux secteurs avec
925 un lien plus direct pour les amener à utiliser davantage le parc du Mont-Royal. C'est comme ça
que je peux l'expliquer.

LA PRÉSIDENTE :

930 Il n'y a pas de connotation sociale. Quand vous dites : «les couches de la société», vous
ne faites pas référence à des clientèles particulières.

Mme ISABELLE GIASSEN :

935 C'est déjà très diversifié.

LA PRÉSIDENTE :

C'est plutôt géographique votre. . .

940

Mme ISABELLE GIASSEN :

Probablement plus géographique.

945 **M. DANIEL CHARTIER :**

Je sais que l'étude de fréquentation qui apparaît, il y a une étude de fréquentation, mais l'étude se poursuit pour mieux synthétiser les choses. Mais quand on regarde en général tout le flan centre-ville du parc du Mont-Royal, l'accessibilité apparaît vraiment être piétonnière d'abord et avant tout. Donc, les gens arrivent à pied des abords.

Effectivement, il y a des autobus qui arrivent aux abords de ça mais très peu de gens savent qu'on peut prendre la 147 et se rendre. . . on peut partir, il me semble c'est de Verdun, puis se rendre directement au pied. La 147, la 144? Il y en a deux lignes, la 107 et la 144, je mêlais les deux. Mais 144 et 107, donc tu as des lignes qui mènent à ce point-là et qui peuvent desservir. Et, à un moment donné, c'est dans les projets de la Ville de dire qu'il y a tout un système qui mène vers le mont Royal. Bien, peut-être que ça, ça va faire partie. . .

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez nous dire actuellement les données dont vous disposez concernant la fréquentation?

965 **M. DANIEL CHARTIER :**

On n'a pas la répartition socio-économique.

LA PRÉSIDENTE :

970 Non?

M. DANIEL CHARTIER :

C'est parce que les chiffres sont bas pour ça. Disons qu'il faudrait avoir l'ensemble du parc. C'est en processus de traitement. On attend. Il y a une étude qui va paraître dans les mois. . .

LA PRÉSIDENTE :

980 Est-ce qu'on peut prendre pour acquis qu'il y a beaucoup de ceux qui fréquentent l'entrée Peel qui vont à McGill, par exemple?

M. DANIEL CHARTIER :

985 Bien, le midi, on voit les gens qui viennent faire leur jogging ou qui viennent pique-niquer.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est les étudiants.

990

M. DANIEL CHARTIER :

Les gens du Allan Memorial, de McGill. Il y a les résidents.

995

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous n'avez pas d'idée de la portion des travailleurs du centre-ville, par exemple, qui profitent de l'entrée Peel actuellement?

1000

M. DANIEL CHARTIER :

Je sais que l'étude, on a demandé que l'étude soit raffinée. Parce que les chiffres étaient quand même pour juste cette entrée-là, ce n'était pas nécessairement des chiffres énormes. Si on additionne cette entrée-là plus ce qui est en arrière du General et au coin de Cedar et Côte-des-Neiges, ça donne comme tout le versant centre-ville, ça peut donner des chiffres plus importants, mais c'est en traitement.

1005

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Madame Guilbault?

1010

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Quand est-ce que vous prévoyez que cette étude sera terminée?

1015

M. DANIEL CHARTIER :

On leur a demandé, redemandé, redemandé. On attend les résultats.

1020

LA PRÉSIDENTE :

Madame Guilbault?

M. MICHEL DEVOY :

1025

Ça devrait être dans les prochains mois.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1030 Alors, ma sous-question à l'accessibilité. Du fait qu'on veut encourager encore plus
d'accessibilité, dans votre réflexion, je suppose qu'on va pouvoir entendre, en tout cas avoir plus
d'information sur la signalisation, que ce soit à partir de la ville ou. . . Daniel a parlé des transports
en commun. On voit qu'on améliore l'accès pour les piétons, c'est très bien, les escaliers que
vous ajoutez parce que de toute façon les gens passent par là, près des résidences.

1035

Est-ce que également dans l'accessibilité, il y a une réflexion qui va se faire sur les vélos?
Est-ce qu'il y a une amélioration pour les vélos? Les vélos prennent déjà le chemin Olmsted où le
Serpentin. L'utilisateur autre que piéton, est-ce que ça fait partie de la réflexion que vous menez
sur l'accessibilité?

1040

Mme ISABELLE GIASSON :

C'est très pertinent comme question. On a un questionnaire sur le site Web de l'Office qui
est en ligne, que je vous invite tous à remplir, qui couvre tous ces points-là. Par exemple, la
1045 signalisation à partir du centre-ville devrait-elle se faire très loin, à partir de l'entrée Peel, ou
moyennement loin ou de plus près? Une fois qu'on est sur le site, quelle sorte de signalisation on
devrait avoir pour annoncer ou marquer l'entrée? Et parler des différentes directions qu'on peut
emprunter. Concernant les vélos, est-ce qu'on aimerait avoir des supports à vélos ou pas? Ce
sont exactement des questions comme ça qui font partie du questionnaire qui est en ligne. Donc,
1050 notre objectif à ce stade-ci, c'est de savoir votre opinion sur ce que vous aimeriez avoir.

Une des questions intéressantes, par exemple, c'est aimeriez-vous utiliser l'entrée Peel
plutôt comme un lieu de passage pour vous rendre au sommet ou comme une destination où vous
aimeriez aller vous asseoir avec des bancs ou aller faire un pique-nique?

1055

Donc, c'est dans cet esprit-là qu'on est en train un peu de ramasser l'information des gens
qui vont être appelés à utiliser le secteur.

LA PRÉSIDENTE :

1060

Est-ce que dans les options que vous étudiez, est-ce qu'il y a certaines des options qui
impliquent en fait une mixité d'usages des sentiers, donc la présence de vélos et la présence de
piétons? Ou si vous examinez que les options piétonnières?

M. DANIEL CHARTIER :

1065 Mais le chemin Serpentin, comme le chemin Olmsted, est indiqué dans les cartes de la
Ville comme étant une mixité d'utilisation. Alors que le reste du réseau est uniquement

1070

piétonnier, le chemin du Serpentin est piéton, cyclable et aussi les services, les véhicules de service.

LA PRÉSIDENTE :

1075

Les véhicules de service.

M. DANIEL CHARTIER :

Alors que le reste est vraiment réservé aux piétons.

1080

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1085

M. DANIEL CHARTIER :

Donc, c'est clair.

LA PRÉSIDENTE :

1090

Mais parmi les options que vous envisagez, est-ce que ce sentier, le Serpentin, resterait un sentier utilisable à la fois par les piétons et par les vélos? Ou s'il pourrait n'être utilisé que par les piétons, par exemple, dans vos options à vous. Est-ce que c'est une option? Ça dépend des réponses. . .

1095

M. DANIEL CHARTIER :

On a toujours gardé l'idée. . .

LA PRÉSIDENTE :

1100

. . . que vous allez obtenir.

M. DANIEL CHARTIER :

1105

Il fait partie. Il fait partie avec le chemin Olmsted du réseau principal, donc qui est. . .

LA PRÉSIDENTE :

1110

Donc, vous ne souhaitez pas changer ce qui est déjà inscrit actuellement. . .

M. DANIEL CHARTIER :

C'est ça.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

. . . à l'utilisation qu'on en fait.

M. DANIEL CHARTIER :

1120

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1125

Vous souhaitez rien changer de ça.

M. DANIEL CHARTIER :

Non.

1130

LA PRÉSIDENTE :

Madame?

1135

M. DANIEL CHARTIER :

Au niveau global, il y a toujours dans le plan de mise en valeur, il va y avoir des remises en question pour élargir les enjeux. Nous, on s'est concentré sur. . . le mandat du consultant, c'était vraiment le territoire en question. Ça ne débordait pas. . .

1140

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais le sens de ma question, c'est est-ce que j'ai bien compris votre projet, vous voulez rétrécir les sentiers. Ils sont larges actuellement. Vous souhaitez qu'ils soient plus étroits.

1145

M. DANIEL CHARTIER :

Bien, c'est parce qu'entre autres, à certains endroits, dans certains virages, le chemin est rendu vraiment extrêmement large. Il y a quelques endroits, c'est une dizaine ou une quinzaine de mètres de large. Là, on est vraiment rendus dans certains virages dans l'excès. À un moment donné, les véhicules se sont mis à tourner. Donc, à quelque part, il s'est mis à y avoir une enflure dans le traitement. Par ailleurs, il y a tout le drainage.

1150

LA PRÉSIDENTE :

1155

Oui, mais ça, je comprends. Attendez. C'est juste que je veux vérifier, pour que ce soit clair pour tout le monde, que l'option que vous envisagez ou que vous proposez, la proposition que vous faites, c'est de maintenir des sentiers qui, même s'ils sont moins larges, vont permettre un usage à la fois piétonnier et cyclable.

1160

M. DANIEL CHARTIER :

Oui.

1165

LA PRÉSIDENTE :

Cycliste. Et non pas simplement un usage piétonnier.
Madame Gold?

1170

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Au sujet de l'accessibilité, vous penchez-vous sur l'accessibilité à la montagne pour des personnes avec des déficiences physiques?

1175

M. DANIEL CHARTIER :

Bien, le chemin du Serpentin a une accessibilité universelle.

Mme ISABELLE GIASSON :

1180

Est-ce qu'on parle déficience, par exemple, visuelle? Ou plus mobilité réduite?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1185

Mobilité réduite.

Mme ISABELLE GIASSON :

1190

Le Serpentin présentement a une pente maximale, je crois, de 5 % et, par exemple à titre comparatif, une rampe pour handicapé peut aller jusqu'à une inclinaison de 8 %. Donc, dans l'esprit du concepteur original, monsieur Olmsted, il était prévu que le sentier soit en serpent in justement pour qu'il n'y ait aucune marche. Cette volonté a été réalisée dans le secteur actuel et sera maintenue dans notre proposition.

1195 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Merci.

1200 **M. DANIEL CHARTIER :**

Mais, en général, le chemin Olmsted normalement, les pentes n'excèdent pas 2 %, sauf à quelques endroits très restreints et, même dans ce secteur-là, ce qui est la caractéristique du chemin Olmsted à cet endroit-là, la caractéristique de ce lieu-là, dans la longue montée à partir du centre-ville, à partir du flan est, on fait des S et, là, c'est une montée. Et à partir du point ici, c'est une descente. Donc c'est l'endroit où les chevaux se reposaient. C'est pour ça qu'il y a l'abreuvoir à chevaux à peu près ici. Et là, la montée recommence.

1205
1210 En réalité, le point bas est situé juste au pied de l'escalier mais ici, c'est une descente. Donc vis-à-vis le réservoir, c'est comme le palier de décompression entre la longue montée, puis ensuite on se rend jusqu'au lac aux Castors. C'est des pentes à 2 %. Donc c'est pour ça que le chemin Olmsted est si apprécié des joggeurs, des cyclistes, tout ça, parce que les pentes sont vraiment très douces.

1215 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Et des mamans en poussette et des chaises roulantes.

LA PRÉSIDENTE :

1220 D'accord.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1225 Mon autre question concerne l'œuvre d'art *Give Peace a Chance*.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1230 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

Outre le fait que ce soit aussi à Central Park, est-ce qu'il y a une raison pour laquelle cette œuvre d'art se trouve dans le parc et à cet endroit?

1235 **M. DANIEL CHARTIER :**

Bien, dans le parc, d'une part, quand Lennon a eu le *bed-in* à un moment donné, la

1240 foule a commencé à se masser dans les corridors de l'Hôtel Reine-Élizabeth et là, il y avait comme de la pression. Il avait peur que ça revire en émeute à un moment donné. Donc il a dit : «Allez sur le mont Royal faire voler des cerfs-volants, des plumes, des ballons. Allez vous épivarder sur le mont Royal. » Il ne voulait pas les avoir au Square Dorchester parce que là, il trouvait que c'était trop proche. Ça aurait pu revirer en émeute. Donc, allez en haut sur le mont Royal.

1245 Donc, il y a un lien avec le mont Royal. Puis ça, c'est l'accès centre-ville vers le mont Royal. Et ça, c'est le principal. Pourquoi le mont Royal? Aussi le lien, le rapport avec Olmsted, mais c'est le fait qu'il avait dit : «Allez sur le mont Royal. »

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce souvenir-là qu'on veut immortaliser.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1255 D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1260 Merci. J'appelle maintenant monsieur Donovan King. Bonsoir, Monsieur King.

M. DONOVAN KING :

1265 Bonsoir. Alors, je suis Donovan King et je travaille avec une compagnie qui s'appelle Les Fantômes du Vieux-Montréal. So, I work for a company called The Old Montreal Ghosts and we are very concerned, of course, with ghosts and history and that type of thing.

1270 And tonight, I would like to ask you a question about point number 10 which is mainly the so-called McTavish marker. Now, as I am sure you are aware, McTavish arrived from Invernesshire, Scotland, in 1775 and quickly became the richest man in all of Montreal as the founder of the Northwest Company, a fur trading company trading furs in Pays d'en Haut.

1275 And, you know, McTavish settled in and he was a very arrogant man. He presided over something called the «cream of the town», it was his own assembly of prominent Montrealers, and he insisted on being called the Marquis and the Emperor.

And in 1793, he married a local girl named Marguerite Chaboillez and brought her to London hoping to settle down. But his wife got very depressed and so he came back to Montreal and started constructing a magnificent castle for her on the side of the mountain. And that was in 1795 the work on this castle began.

1280

You know, as he was supervising the castle with the finest materials being made, you know, limestone and such, he fell ill in 1804 and suddenly died on the spot. And, you know, they stopped work on his castle and, you know, they buried him in this magnificent vault with, as you were saying, Daniel, this column, five or six-meter column, which is presumably on the site where the current marker is.

1285

So, they had this elaborate vault built for him. Unfortunately, his wife remarried very quickly, went to England, was very happy with the rest of her life.

1290

And they stopped work on his castle and, over the years, it was reported to be haunted. So, there is a lot of ghost sightings of McTavish. You know, they are saying things like he could be heard, you know, in the castle at night, you know, and these types of rumors, dancing on the roof and such.

1295

And in 1827, his vault was actually vandalized by McGill students presumably who were snowshoeing up in the winter and they broke into his tomb. And there was an article in The Gazette, you know, being very indignant about this.

1300

But in any case, in 1839, they decided to bury the entire vault. And the monument, they got rid of it, they buried it under rubble. And they dismantled the castle as well, so it is no longer her.

1305

So, in 1942, I believe it was, the City finally decided to restore the monument by placing a very small stone marker there just reciting the original words of his nephews that were on the tomb.

1310

So, I guess my question is, how is the City planning on marking this very interesting part of our history, especially for Anglophone history? You know, how is the City planning on marking this? Are they going to leave this little tiny marker or do they plan to sort of recreate the original thing? Or is there going to be any type of archeological work?

And, you know, is anything going to happen to change the current situation of McTavish and the fact that he is buried under rubble and his tomb was violated?

THE PRESIDENT :

1315

Your question is very clear, I think. And your preamble was very interesting.

Madame Giasson?

1320 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Je pense que ça va être monsieur Chartier qui va répondre. I was looking at the picture while you were asking your final question. Can you just repeat the end please?

1325 **Mr. DONOVAN KING :**

1330 Yes. What is the City planning on doing to mark this history if anything? Are they just going to leave it very sort of unknown as it is now or are they going to provide maybe photographs and interpretation things, or rebuild the monument, or excavate it, or I don't know. What is the plan or is there one?

M. DANIEL CHARTIER :

1335 Il n'y a pas vraiment un projet très élaboré sur ça. Ce qui est remarquable aussi, c'est la proximité du mur du Allan Memorial...

M. DONOVAN KING :

Oui.

1340

M. DANIEL CHARTIER :

1345 ... dont une partie s'est effondrée suite à la présence du stationnement, pour l'interface entre le stationnement, les... Donc, il y a une partie du mur qui est effondrée juste à proximité. Donc, l'endroit sert d'accès au parc du Mont-Royal pour les gens du Allan Memorial.

1350 Donc, une des préoccupations, c'était de voir comment on traiterai cet endroit-là. Est-ce que le mur, à la limite, devrait être reconstruit ou est-ce qu'on laisse un lien avec le Allan Memorial à cet endroit-là?

1355 Si on regarde le projet, il y avait un lien, par formalisé, parce qu'il faut toutes les négociations, avec le Allan Memorial. Mais à la limite, si on regarde le Allan Memorial comme étant certains espaces qui font partie du domaine public de la société, quel est le lien entre les deux propriétés? Ça se fait donc aux alentours... en tout cas, ça se passe dans ce coin-là.

La caractéristique de ce coin-là, c'est que le mur fait un rond, fait un peu comme une cédille. Ça, c'est le mur à la base du monument, mais le mur du Allan Memorial fait un croche qui suit à peu près la même forme.

1360 Je sais qu'on avait demandé d'avoir, dans les recherches archéologiques, de mieux comprendre toute la dynamique parce que, sur certaines illustrations, on voit l'obélisque, puis

on voit comme un bâtiment pas loin. Mais ça, on n'a pas retrouvé le... en tout cas, nos recherches archéologiques, ce n'était pas clair sur la position exacte des artefacts et toute cette...

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ma question de monsieur, c'est de savoir...

1370 **M. DANIEL CHARTIER :**

Comment on va le mettre en valeur?

LA PRÉSIDENTE :

1375 Est-ce qu'il y a des plans? Est-ce que vous avez des plans au sujet de ce site-là, qui permettraient de remettre en valeur l'histoire particulière du site et de monsieur McTavish?

M. DANIEL CHARTIER :

1380 Quand l'étude générale avait été faite, quand le rapport a été fait, c'était inclus. Mais pour les raisons budgétaires, dans les budgets, on ne pouvait pas réussir à tout faire.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Monsieur Devoy, voulez-vous venir au micro pour que madame Maisonneuve enregistre ce que vous dites?

M. MICHEL DEVOY :

1390 En fait, le projet global prévoit entre autres, si on veut, une commémoration notamment de l'ancien bassin qui est là, le Allan Memorial, etc.

1395 Sauf que, dans un premier temps, en raison des budgets qu'on a à la disposition — on parle quand même d'un budget, pour ce qu'on vous présente, de l'ordre de 3,8 M\$ — on s'est principalement penchés, dans un premier temps, sur l'accessibilité, restaurer, si on veut, un accès convivial jusqu'au chemin Olmsted, régler les problèmes de drainage, régler une signalisation adéquate, etc.

1400 Donc, autant le monument que la commémoration du bassin seraient dans une phase ultérieure qui serait prévue dans les prochaines années.

Alors, vous comprendrez que l'étude, on a regardé globalement, on a dit: «Oui, il faut

1405 intervenir là-dessus.» Mais pour le moment, on est beaucoup plus en mesure de vous dire la façon qu'on va intervenir sur les accès, sur le drainage, sur les boisés que sur le monument en tant que tel. Mais ce n'est pas pour l'occulter, c'est dans une phase ultérieure qui viendrait au courant des prochaines années.

LA PRÉSIDENTE :

1410 Je pense que ça serait intéressant que vous fassiez des suggestions ou des recommandations à cet effet-là si vous souhaitez que...

M. MICHEL DEVOY :

1415 Disons que si on peut communiquer, on serait très intéressés parce que, effectivement, comme...

M. DONOVAN KING :

1420 J'ai apporté des histoires pour vous alors.

LA PRÉSIDENTE :

1425 D'accord. Est-ce que vous avez une autre question, monsieur King?

M. DONOVAN KING :

Non, c'est tout. Merci bien.

1430 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

M. DANIEL CHARTIER :

1435 Je sais que sur les anciens livres de tourisme de Montréal, c'était «The Haunted House», il y avait toutes les histoires. Puis ça devenait comme un pôle d'attraction à Montréal voir cette chose-là, venir voir le château hanté.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez des informations supplémentaires à donner, madame Fotopulos?

Mme HELEN FOTOPULOS :

1445

Oui. Je voulais simplement dire qu'on termine avec ce projet, le Plan directeur, ce qui était prévu à l'époque de compléter l'entrée Peel.

1450

Mais en ce qui concerne la mise en valeur aussi des monuments, leur restauration, il y a d'autres programmes à la Ville qui ne sont pas sous la juridiction des Parcs, qui peut-être viennent des budgets du Mont-Royal, comme le Georges-Étienne-Cartier et tout ça, qui étaient une étude de réalisation qui venait du programme d'arts publics.

1455

Et ce sont des éléments qu'il va falloir soumettre. C'est parce que, normalement, ça se fait à part avec d'autres budgets et d'autres genres d'expertises et de recherches.

LA PRÉSIDENTE :

1460

Donc, une demande comme celle de monsieur King pourrait être prise en considération à travers d'autres programmes, s'il la faisait de façon formelle, par exemple?

Mme HELEN FOTOPULOS :

1465

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1470

Alors, j'appelle maintenant madame Patricia Wuill. So, good night.

Mrs. PATRICIA WUILL :

1475

Well, I really came here because I have been walking on the mountain for 37 years. I skied on it 75 years ago. And I am very fond of the mountain. If I haven't had the mountain, I would have gone stir-crazy, because I come from South America where I had lots of space and things like that.

1480

Anyway, I love my mountain and it needs maintenance. What it needs is somebody to tidy up the drains. Why did they take away those lovely steps where it is all eroded now? They took away the steps and people keep going up anyway. And it is all eroded and nobody has done a thing.

1485

I wrote to the City 20 years ago and they said, «Oh! Take the side up by the McTavish thing.» So, that is what I have been doing. But it is a pity, because everybody scrambles up that

and all you need to do is to replace it with these great big stones that they had.

1490 It was lovely and I am sure that was how Frederick Law Olmsted designed it. I think he did. People wanted to get up quickly and so they would take those steps. I used to use them until they took them away.

1495 The other thing I want to know is why do you want to narrow the road? What about the skiers? It is very nice in the winter. You go for a walk and you have your place; then the skiers have their place at the side. So, why do you want to narrow it? It is not going to make the mountain any better? It is not going to give so many more places for trees. Could you answer me that please?

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1500 I think I can answer both questions. The first question in regards with the stairs in the middle of the site...

Mrs. PATRICIA WUILL :

1505 It would be what...?

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1510 I will just get a picture of...

Mrs. PATRICIA WUILL :

1515 The eroded bit first. You had a big one on the right-hand side down the road. Anyway, you know where it is. You go on the Serpentin at the bottom lot, then it starts right away. There are three levels.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1520 I understand that the stairs that were in the middle of the site... this here, okay?

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1525 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

They have been demolished mostly with the big rain storm that we had on July 14th in 1987.

1530 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Yes.

1535 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

On that day, most of the staircases were destroyed.

1540 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Yes.

1545 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

That obliged the City of Montreal to remove them, because it was very dangerous.

1550 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

They could have told me that.

1555 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

So, that was 20 years ago.

1560 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Yes, that is right. That is what I said.

1565 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

Yes.

1570 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

I have been walking there for...

1575 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

And since then, it has been a priority to either restore them or do something with the site.
And this is what we are doing now. So, our...

Mrs. PATRICIA WUILL :

So, what will you be doing there?

1575 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

This place here?

1580 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

What will you be doing to replace that eyesore?

1585 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

Right here?

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1590

Mrs. ISABELLE GIASSON :

In our master planning, we are planning to rebuild...

1595 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Restore it?

1600 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

Not restore it exactly the way it was, but patch this area with vegetation and build...

Mrs. PATRICIA WUILL :

1605

They did that. They did that, put vegetation there once and it did not work.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

I know, but people are walking...

1610

LA PRÉSIDENTE :

Just a minute.

1615 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

Because people are walking on it. It keeps falling apart.

1620 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Yes!

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1625 So, the idea now is to build new staircases on pilotis.

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1630

Mme ISABELLE GIASSON :

Des pilotis en anglais, c'est quoi?

1635 **M. DANIEL CHARTIER :**

Piles.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1640

The staircases would be raised so that there would not be any falling areas underneath.

Mrs. PATRICIA WUILL :

1645 But people like that little piece, because it cuts off all the mountain and you get up onto the mountain very quickly.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1650 Yes, with the staircases.

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1655

Mrs. ISABELLE GIASSON :

And this is what we are planning on doing.

1660 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Repairing, restoring it?

1665 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

Restoring it, but not necessarily exactly the same way it was, but very near and very much the way it was.

1670 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

But in that situation, in that place?

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1675 Yes, or a few meters apart, but it would be pretty much right in the middle of the existing path.

Mrs. PATRICIA WUILL :

1680 Then the other thing is all the drains on Serpentin...

Mrs. ISABELLE GIASSON :

Yes.

1685

Mrs. PATRICIA WUILL :

... they all need to be repaired. Are you going to do that?

1690 **Mrs. ISABELLE GIASSON :**

Yes. This is planned as well. There are two things about the drains. Where we have some that have been recently done, we will keep them.

1695 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Yes.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1700

When we have drains that are old and need to be either redone or repaired, we will do that.

Mrs. PATRICIA WUILL :

1705

Yes.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1710

And finally wherever there is no drain, we will put some. So, there will be no...

Mrs. PATRICIA WUILL :

1715

Yes. Well, I have seen, they did put some.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1720

There will be no longer any situation without any drainage on the side of the main path.

Mrs. PATRICIA WUILL :

And why do they want to make the road narrower?

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1725

The reason for that is that the Serpentin...

Mrs. PATRICIA WUILL :

1730

Yes.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1735

... that crosses the site is meant to be a secondary pathway. It is supposed to be slightly narrower than the main pathway called Olmsted pathway. For that reason, we want to bring it...

Mrs. PATRICIA WUILL :

1740

But isn't the Serpentin part of the Olmsted?

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1745 No, it's not the same. It is part of the same network, but it is a different pathway that is leading to the Olmsted pathway. Now, the intention is not to have a small pathway that would look like a sidewalk.

Mrs. PATRICIA WUILL :

1750 No.

Mrs. ISABELLE GIASSON :

1755 We want to keep a major pathway where bicycles could stay there, pedestrians and mothers with their strollers, as well as the skiers if they can use the pathway.

The idea is just to reduce it enough so that it would bring it to a regular width, because at the present time, in some areas, this path is larger than the Olmsted path, which is a bit awkward, and brings the idea of a very large paved or granular surface, which is not in the vision of what this pathway should be like.

1760

LA PRÉSIDENTE :

Okay?

1765 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

I am not totally happy about that, because I think that it is perfectly all right as it is. All it needs is to have the drainage. I think that they are doing a very good job on the drainage of the water, because that really does need to be... I remember, there used to be a little almond tree at the top of Peel Street and that disappeared with that thing, with the water. So, I think you are doing a very good job on that as far as I know.

1770

And I also think that you should replace the Norwegian maples and put other indigenous trees.

1775

Mrs. ISABELLE GIASSON :

Yes, this is what we are planning on doing.

1780 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

And the other thing is, where are the horses? When I used to go up on the mountain, I

always saw the horses. No more horses.

1785 **Mr. DANIEL CHARTIER :**

May I have...

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

Maybe you can answer the question, but then I will have stop you, Madam, because you are allowed to ask only two questions at a time.

1795 **Mr. DANIEL CHARTIER :**

I want to answer the first one. The stairway was not in place where Olmsted put it. Olmsted wanted the stairway to be on each side.

1800 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Oh! I see.

1805 **Mr. DANIEL CHARTIER :**

If you can show the plan, it was planned on each side. But you can look here on the plan, you can see a stairway here.

1810 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

Yes.

1815 **Mr. DANIEL CHARTIER :**

And a pathway on the other side too. One major difference too, to answer to Mr. Bumbaru, is there was no Pine Street at that time.

1820 **Mrs. PATRICIA WUILL :**

No.

Mr. DANIEL CHARTIER :

So, the entrance was quite different. The relation between the park and the street was completely different than now.

1825

But that stairway here was in the middle of... it was kind of an eyesore in that area. And the way the new one is going to be put is in function with the vision where you can see far from there instead of just looking at the pathways and...

1830

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1835

Mr. DANIEL CHARTIER :

... where the roads are next one to the other.

1840

And the other reason why we are trying to narrow it a little bit is because we have to add some drainage, but if we keep the pathway, we add some drainage, we have some trees, we don't have enough place or we should create some walls on the other side to be sure that the slopes... to try to keep some slow slopes.

1845

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1850

Mr. DANIEL CHARTIER :

So, we need a nice way to... the shape of the ground is really important. So, if we want to keep a nice shape of the whole ground and when we are walking on that multi-purpose pathway, so cars, ambulances or fire trucks can enter there.

So, it is not a little pathway only for pedestrians. A lot of people can be there.

1855

Mrs. PATRICIA WUILL :

Yes.

1860

Mr. DANIEL CHARTIER :

It is quite large, but it is a very rough exercise to fit drainage, pathway, having that berm on the side to make a nice surrounding for the park.

1865

And also when people are coming down from the mountain having enjoyed those magnificent views and the outcrops, this is a way to... not to remove the stairways, but to change it from here to there just having a better feeling when you are going down. Instead of seeing only

gravel, gravel, gravel, you can see greenery and some far sights.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Vous avez donné beaucoup de détails. Je pense que madame a obtenu une réponse à sa question. Je vous remercie beaucoup.

Mrs. PATRICIA WUILL :

1875

Thank you very much.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Merci beaucoup. J'appelle maintenant monsieur Olivier Lapierre.

Pendant que monsieur Lapierre s'approche, madame Gold, vous aviez une question?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1885

Oui. Je vais poser une question. Sur les cartes, en bas de l'escalier central, on voit un belvédère. Dans le texte, par exemple, on parle très peu ou peut-être pas du tout sur ce belvédère. Est-ce que le belvédère est l'œuvre d'art ou est-ce que c'est une entité à part?

Mme ISABELLE GIASSON :

1890

Avez-vous vu le mot «belvédère» quelque part?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1895

Oui. En fait, je l'ai ici. C'est à la page 43 du plan d'ensemble.

Mme ISABELLE GIASSON :

1900

Alors, dans le cahier de critères de design, qui comprend une cinquantaine de pages, c'est possible que vous voyiez un belvédère. Ce cahier a été publié au mois de mai. . .

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1905

D'accord.

Mme ISABELLE GIASSON :

. . . je crois et, présentement, nous pensons plutôt à une plate-forme ou à un palier

1910 d'observation. Le concept du belvédère. . .

LA PRÉSIDENTE :

A été abandonné.

1915

Mme ISABELLE GIASSON :

. . . a été abandonné.

1920

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Lapierre.

1925

M. OLIVIER LAPIERRE :

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1930

Bonsoir!

M. OLIVIER LAPIERRE :

1935

Je suis étudiant en urbanisme et puis je tiens à remercier madame Giasson d'avoir rendu ce projet aussi intelligible. Ce n'est pas mon domaine d'étude. Donc pour moi, l'architecture de paysage, c'est encore une science à découvrir. Donc, je vous remercie beaucoup.

1940

J'ai des questions, une concernant l'accessibilité universelle. Comme, je crois, madame Giasson a voulu l'entendre, je pense qu'on parle beaucoup en termes intergénérationnels quand on tente de toucher toutes les couches de la société. J'informe souvent les publics qui fréquentent le musée où je travaille d'aller au mont Royal et souvent, de monter la rue Peel, ça peut en rebuter quelques-uns, parce que ce n'est pas une mince affaire. D'autant plus qu'après, il faut monter l'escalier de plus de 100 marches

1945

M. DINU BUMBARU :

260.

1950

M. OLIVIER LAPIERRE :

Merci de me corriger. Donc, ce n'est pas une mince affaire. Et quand vous avez

1955 soulevé l'idée du seuil au coin de l'entrée Peel et de la rue des Pins, et aussi lorsque j'ai regardé tout bonnement le feuillet d'information et que j'ai vu cette œuvre d'art en colimaçon, je me suis dit : «Ah! bien génial! Il y a des bancs. » Y aura-t-il des bancs?

Mme ISABELLE GIASSON :

1960 Oui, c'est sûr qu'il va y avoir des bancs. Il y en aura certainement dans le seuil, donc au numéro 1, et ce n'est pas encore décidé s'il y en aura près de l'œuvre d'art au numéro 7. Donc, à cet effet, je vous invite à nous laisser vos recommandations à cet effet, surtout dans l'objet où on aimerait savoir si vous aimeriez que ce lieu soit plutôt un lieu de passage pour se rendre vers le sommet ou une destination en soi. Alors si vous voulez vraiment vous y asseoir, j'imagine que ça peut être un lieu de détente, d'observation, de lecture, notamment pour les gens qui habitent
1965 le quartier ou qui travaillent à proximité, qu'on puisse s'y rendre, s'asseoir sur un banc, lire quinze minutes sur l'heure du lunch, puis revenir travailler. Alors, c'est un peu dans cet esprit-là qu'on aimerait savoir comment vous aimeriez utiliser la nouvelle entrée Peel.

LA PRÉSIDENTE :

1970 Donc, il y aura des bancs. Il pourrait y en avoir plus ou moins selon la réaction qui nous sera communiquée à partir de la réponse à la question dans le questionnaire.

M. OLIVIER LAPIERRE :

1975 Peut-être aussi des buvettes, parce que l'abreuvoir pour les chevaux, j'entends pas l'utiliser.

LA PRÉSIDENTE :

1980 D'accord.

M. OLIVIER LAPIERRE :

1985 Et aussi, ma deuxième question, c'est par rapport à l'œuvre à caractère musical. J'ai étudié la musique quelques années et puis je dois avouer que je cherche encore ce lien entre la musique puis l'aménagement. Puis quand j'ai vu la référence à la chanson de monsieur Lennon dont vous avez expliqué très, très bien tout à l'heure la source, parce que je me demandais d'où ça venait, et aussi la référence, le référent de Central Park, j'ai cliqué.

1990 J'aimerais peut-être vous demander si vous avez pensé aussi, c'est une œuvre d'un architecte paysagiste dans un parc musical à Toronto qui a été faite de concert avec le violoncelliste reconnu Yoyo Ma. Et dans ce parc musical, ils rendent hommage à la suite de danses. Et chaque partie de ce petit parc, qui est je pense en front du lac, chaque partie du

1995 parc fait référence, dans l'aménagement ou sinon dans le choix des espèces, aux danses, différentes danses : la sarabande, l'allemande, la courante, la gigue.

Puis, je me demandais si l'artiste, en fait, est-ce qu'il est choisi? Et si oui, est-ce qu'il y a ce lien intrinsèque entre l'aménagement paysager et l'œuvre artistique?

2000

LA PRÉSIDENTE :

Madame Giasson.

2005

Mme ISABELLE GIASSON :

Alors, l'artiste est choisie. Il s'agit de madame Linda Covit qui a été retenue à la suite d'un processus de sélection qui a eu lieu en octobre 2006. J'aimerais souligner que l'intégration de l'œuvre artistique dans le paysage du site ne fait pas l'objet d'un lien avec la musique mais plutôt d'un lien avec la thématique de la paix.

2010

Maintenant, ce lien-là se fait via une chanson qui s'appelle *Give Peace a Chance*. Alors, ce n'est pas exclu qu'il pourrait y avoir un petit clin d'œil à la musique, mais c'est d'abord et avant tout un rapprochement avec la thématique de la paix où on sait que John Lennon a fait beaucoup d'efforts dans sa vie pour tenter d'apporter la paix sur la terre et pour préciser un peu l'événement dans lequel s'inscrit cette chanson, c'est que lors d'un de ses séjours en 1969, il était accompagné de Yoko Ono et ils ont décidé de faire un *bed-in* à leur hôtel, donc au Reine-Élizabeth. Pendant une semaine, ils sont restés dans leur lit, et l'idée était de faire une pause d'arrêt pour lancer. . .

2015

2020

LA PRÉSIDENTE :

Une réflexion sur la paix.

2025

Mme ISABELLE GIASSON :

Oui. Une réflexion sur la paix. Et ça a pris quelques jours avant que les médias se rendent compte que cet événement avait lieu à Montréal, et c'est sur une enveloppe de l'hôtel du Reine-Élizabeth qu'il a écrit la chanson *Give Peace a Chance*. Il l'a donc écrite à Montréal et l'a enregistrée à Montréal, et c'est pour ça qu'on veut lui rendre hommage maintenant par l'aménagement d'une œuvre artistique.

2030

LA PRÉSIDENTE :

2035

Mais encore une fois, il y a une question dans le questionnaire en ligne qui fait référence à cette œuvre artistique. Et, éventuellement, si vous avez des suggestions à faire

d'élargissement de la thématique ou du lien avec l'aménagement, vous pourriez, en répondant à la question, indiquer ce que vous suggérez.

2040 **M. OLIVIER LAPIERRE :**

Est-ce que vous me permettez deux petites remarques? Ou je peux toujours me réinscrire.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, allez-y, deux petites remarques rapidement, parce que j'ai encore des gens qui veulent parler.

2050 **M. OLIVIER LAPIERRE :**

Pour le chemin central informel en terre battue, de visu, pour m'y être promené, j'ai noté qu'il y a beaucoup de cyclistes, en fait. . .

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

Des vélos de montagne.

2060 **M. PATRICK GAGNON :**

. . . des vélos de montagne qui l'utilisent.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Oui.

M. OLIVIER LAPIERRE :

2070 Donc, pour ne pas réduire vos efforts de sorte à ce qu'il soit réitéré périodiquement, peut-être que ça serait une bonne idée peut-être de planter des arbres, des espèces arbustives ou quelque chose pour bloquer l'accès.

Mme ISABELLE GIASSON :

2075 Créer un écran quelconque.

M. OLIVIER LAPIERRE :

Oui, exactement. Parce que juste de reverdir avec de la pelouse, je crois que ça serait

2080 inutile.

Et aussi, les érables de Norvège, c'est une espèce, un cultivar je crois, c'est une espèce qu'on plante, comme vous avez dit, souvent en bord de route. Pensez-vous les déraciner et les relocaliser, par exemple, le long de l'avenue des Pins que vous allez transformer en rue formelle avec plantations ou tout simplement vous en défaire, les brûler à la résidence de monsieur McTavish?

LA PRÉSIDENTE :

2090 Rapidement, est-ce que quelqu'un peut répondre, parce qu'il y a encore deux personnes qui veulent intervenir.

Mme ISABELLE GIASSON :

2095 Est-ce que quelqu'un aimerait répondre, un de nos consultants peut-être?

M. OLIVIER LAPIERRE :

Même si ce n'est pas une espèce indigène.

2100

Mme ISABELLE GIASSON :

Mais c'est intéressant. J'invite monsieur Denis Marcil, qui est ingénieur forestier, qui est le grand spécialiste du secteur et principalement de l'érable de Norvège.

2105

M. OLIVIER LAPIERRE :

Sachant que le coût d'un arbre avoisine souvent quelques centaines de dollars.

2110 **M. DENIS MARCIL :**

Si je comprends bien la question, c'est qu'est-ce qu'on va faire avec les arbres qui vont être enlevés du site?

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

M. DENIS MARCIL :

2120

En horticulture à la Ville, de plus en plus, soit que c'est déchiqueté ou envoyé soit dans

le compost ou dans des copeaux pour faire du paillis lors des nouvelles plantations. Et c'est ça. La tendance aujourd'hui, c'est de ne pas envoyer à l'enfouissement; de toute façon, on veut réduire les volumes qui vont à l'enfouissement. Donc, c'est de récupérer en horticulture. Il y a plusieurs façons de récupérer.

2125

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous n'envisagez pas les replanter le long de la rue ou ailleurs.

2130

M. DENIS MARCIL :

Non. Parce que l'idée, c'est qu'on ne veut pas que les semences viennent recontaminer le site et. . .

2135

LA PRÉSIDENTE :

Qu'on recommence.

2140

M. DENIS MARCIL :

On veut interrompre le cycle.

M. OLIVIER LAPIERRE :

2145

Si c'est des copeaux de bois, c'est tout à votre honneur.

LA PRÉSIDENTE :

2150

Merci beaucoup, monsieur Lapierre.

J'invite monsieur Bumbaru.

M. DANIEL CHARTIER :

2155

Un instant. Peut-être expliquer aussi les mesures. C'est parce qu'il ne s'agit pas juste de couper les arbres mais d'expliquer la procédure que tu proposais pour. . .

LA PRÉSIDENTE :

2160

Il faudrait y aller assez rapidement. Pouvez-vous faire ça assez rapidement?

M. DENIS MARCIL :

2165 Oui. Disons que l'idée, c'est que dans l'inventaire, il y a une certaine quantité d'arbres
matures qui sont des semenciers, qu'on veut essayer d'enlever cette source de semence-là pour
éviter la contamination, et RBV propose aussi une approche de couper les gaulis, c'est-à-dire de
couper les petits arbres, les petits érables de Norvège avant qu'ils deviennent des arbres, avant
2170 qu'ils deviennent matures. Donc l'idée est bonne parce que, dans la nature, les plus petits, il va
y avoir une sélection naturelle qui va se faire, il va y avoir de la mortalité. Ça donne rien
d'arracher tant que c'est trop petit. Donc à un stade de gaulis, c'est intéressant.

Pour les arbres matures, l'idée, c'est de voir ceux qu'on pourrait étêter et faire comme
des poteaux pour la faune, pour les pics bois et tout ça. Donc favoriser. Donc il y a une façon soit
2175 de les élaguer progressivement. Ceux qui sont dangereux, on peut les couper. Ça fait qu'il y a
une sélection et on veut étaler ça sur dix ans de façon à contrôler.

La problématique avec l'érable de Norvège, c'est sa tolérance à l'ombre. C'est-à-dire que
c'est une espèce qui peut créer de la feuille même dans une ombre très épaisse. Ce qui fait qu'on
2180 peut additionner bien, bien des couches, ce qui fait que la cime est tellement épaisse qu'il n'y a
plus de lumière qui se rend en dessous.

L'érable à sucre indigène a quand même une capacité de se régénérer à l'ombre mais
laisse quand même passer une petite quantité de lumière qui permet à d'autres espèces de
2185 pousser en dessous, ce que l'érable de Norvège ne fait pas. Ça fait que c'est dans ce sens-là
qu'elle est néfaste à la biodiversité et qu'on veut juste la garder en équilibre et la contrôler.

LA PRÉSIDENTE :

2190 D'accord. Merci beaucoup.
Monsieur Bumbaru.

M. DANIEL CHARTIER :

2195 Ici, il y avait un programme de plantation pour compléter, pour ne pas que, le fait de
couper des arbres, avoir trop de soleil puis que ce soit envahi par le nerprun ou d'autres espèces
invasives, c'est d'avoir un programme de plantation qui complète. Donc, progressivement sur dix
ans, en intervenant, ça fait en sorte qu'il n'y a pas de choc. Ce n'est pas une coupe à blanc là.
C'est quelque chose sur dix ans, progressivement.

2200

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Bumbaru.

2205 **M. DINU BUMBARU :**

Merci de cette deuxième occasion. Enfin, c'est un peu sur le thème des arbres mais, dans l'esprit général, on comprend que l'investissement qui est fait, qui est très important et très attendu, est un investissement d'une certaine façon de rattrapage. Enfin, ce qu'on nous a montré
2210 comme photos, s'il y avait une maintenance soutenue de certains secteurs, probablement qu'on ne serait pas ici en train de discuter d'investissements aussi majeurs que ça.

Et la question des arbres a été soulevée, et il est quand même intéressant de voir la notion d'espèces indigènes discutée en même temps que la Commission Bouchard-Taylor nous parle d'accommodements raisonnables, qu'on parle d'accueillir dans notre société des choses,
2215 puis là on parle de purification.

Ce serait peut-être intéressant, enfin nous, ça nous intéresse de comprendre quelle est la source de cette situation. On peut comprendre qu'il y a des orages qui ont emporté des marches, que des vélos de montagne agressent un site, mais les arbres, ils n'arrivent pas là tout seuls. Ou
2220 bien il y a un phénomène naturel ou un phénomène de choix. Est-ce que c'est un choix ou une négligence? Est-ce qu'il y avait des programmes de plantation, aujourd'hui qu'on essaie de corriger? C'est une information qui serait utile pour nous.

LA PRÉSIDENTE :

2225 D'accord. Oui?

M. DANIEL CHARTIER :

2230 Ce qui s'est passé, c'est que dans les années 50, il y a eu les grandes coupes de moralité sous Drapeau. Il y avait eu des grandes coupes de moralité.

M. DINU BUMBARU :

2235 Maintenant, on a des plantations de moralité.

M. DANIEL CHARTIER :

C'est ça. Il y a eu des coupes de moralité dans les années 50 et vers 1959, il y a eu
2240 plantation de 40 000 épinettes et de quelque, je pense à peu près un millier d'érables de Norvège. Donc, les érables de Norvège n'étaient pas menaçants. C'est simplement de petits. Et quand on regarde les photos des années 70, même dans les années 70, ils étaient à peu près gros comme ça. Donc, il n'y avait aucune menace. Les arbres ont été plantés et, jusqu'à tout récemment, on ne sentait pas le problème.

2245 Les 40 000 épinettes ont fini par – même si c'était une espèce peu appropriée pour le

2250 mont Royal – les épinettes disparaissent peu à peu. En 92, on était rendu à 5 000, je pense, puis là le chiffre descend continuellement, alors que les érables de Norvège sont passés de peut-être un millier et là, à un moment donné, au bout de 20 ans à peu près, ils ont commencé à devenir des semenciers, laisser les semences et, là, la croissance est exponentielle à partir d'un moment donné au bout de 20 ans, 30 ans, là on arrive maintenant il y a certains semenciers qui ont 60 centimètres, donc on parle de semenciers majeurs.

2255 Et un des principaux problèmes, c'est qu'il y a des semenciers qui sont situés juste de part et d'autre du Belvédère Kondiaronk, il y a une croissance là. Donc, à quelque part, ils sont placés et là ils peuvent diffuser. Et en bas aussi.

2260 Il y a quelques secteurs de concentration d'érables de Norvège sur le mont Royal et qui diffusent. Mais l'étude de l'entrée Peel nous a permis de quantifier la problématique dans un secteur, d'analyser en relation avec le reste de l'écologie, ce qu'on n'avait pas avant. On avait des données en 92, on avait des données de 1960, mais l'évolution des populations d'arbres était peu connue. Là, grâce aux relevés de Francoeur en 92 et le relevé que monsieur Marcil a fait, on peut comparer des données.

2265 Et là, il y a eu une analyse fine entre autres sur le rapport, l'évolution des surfaces terrières de l'érable à sucre et de l'érable de Norvège qui permet de comprendre l'évolution relative des deux espèces. On aurait pu faire plus large et regarder d'autres espèces mais juste en regardant ces deux espèces-là, on voit vraiment le cœur du problème de la forêt du mont Royal.

2270 Et la forêt emblématique du Québec, c'est l'érable à sucre avec un cortège d'autres végétaux, d'autres arbres, mais ça donne les teintes de orange, on a toute une palette de couleurs. Et là, la palette de couleurs vire au jaune parce que l'érable de Norvège a des feuilles plus jaunes. À quelque part, à un moment donné, on est en train de perdre l'image de ce qu'était la forêt québécoise, alors que le mont Royal est comme une représentation de l'archétype de la forêt québécoise un peu.

2275
LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une réponse à votre question?

2280
M. DINU BUMBARU :

Je sens le jaune poindre.

2285
LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. DINU BUMBARU :

2290

Oui. On parle de population forestière alors que là, on est dans un environnement où les personnes, les citoyens sont en contact avec des arbres, donc des personnages. Est-ce qu'il y a une différenciation entre la population générale des érables de Norvège et des spécimens qui seraient peut-être remarquables pour leur qualité formelle. . .

2295

LA PRÉSIDENTE :

Et qu'on conserverait.

2300

M. DINU BUMBARU :

. . . et qui auraient une valeur monumentale presque. Je comprends qu'il y a une appréciation générale mais. . .

2305

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on va jusque là dans l'analyse?

2310

M. DANIEL CHARTIER :

Non, on n'a pas l'analyse. . .

LA PRÉSIDENTE :

2315

Pour distinguer ce que vous pourriez faire avec la population d'érables de Norvège, compte tenu des inconvénients qui l'accompagnent, qui accompagnent sa présence et éventuellement certains arbres qu'il serait intéressant de conserver.

2320

M. DANIEL CHARTIER :

Bien, c'est un programme sur dix ans. Donc on va avoir le temps de réagir. On commence par les. . .

2325

M. DINU BUMBARU :

On peut supposer que c'est en conformité avec les termes de la Politique de l'arbre qui parlent spécifiquement de l'identification des arbres remarquables à Montréal.

2330

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Devoy, venez donc. Pendant que j'y suis et que monsieur Devoy s'assoit, je

voulais juste vous rappeler qu'il y a des copies des questionnaires que vous pouvez remplir, qui sont à la sortie. Alors, donc si vous voulez prendre dix minutes, ce sera fait, vous allez avoir donné votre opinion.

2335

Monsieur Devoy.

M. MICHEL DEVOY :

2340

En fait, quand on parle des érables de Norvège, on parle d'une espèce envahissante. Autrement dit, quand on parle d'un érable de Norvège sur rue, ça va bien. Il peut y avoir un arbre remarquable. Dans une forêt comme sur la montagne, c'est une espèce envahissante.

2345

Donc, quand on peut parler d'un arbre remarquable, c'est en principe aussi un semencier très productif. C'est-à-dire qui va se reproduire à une vitesse fulgurante. Ce qui fait que si on veut avoir une forêt remarquable, on est aussi bien d'essayer de l'éliminer. Ça ne veut pas dire non plus qu'on élimine ça à la «chain saw». C'est-à-dire que c'est un programme sur dix ans qui va s'étaler et qui va permettre d'éliminer certains gros spécimens. Après ça, on va passer aux gaulis. Donc, il va y avoir une diminution progressive et un remplacement par l'érable à sucre.

2350

M. DINU BUMBARU :

2355

Mais dans les secteurs – c'est parce que c'est important, puisqu'on parle d'un projet d'aménagement ici, il y a quand même des éléments de détails qui sont importants, et on voit très bien sur cette image qui est là, qu'il y a une partie qui est considérée comme du boisé avec un intérêt naturel et une partie qui est une surface paysager avec des arbres sur gazon. Et il y aurait intérêt peut-être à préciser les critères qui s'appliquent dans un cas et dans l'autre.

2360

M. MICHEL DEVOY :

Les érables de Norvège, comme on le disait dans l'analyse forestière, ne sont pas dans la partie gazonnée.

2365

M. DINU BUMBARU :

D'accord.

2370

M. MICHEL DEVOY :

Ils sont dans la partie forestière aussi.

M. DINU BUMBARU :

D'accord. Merci.

2375

LA PRÉSIDENTE :

Deuxième question?

2380

M. DINU BUMBARU :

Deuxième question, et c'est surtout là encore sur le thème de l'entretien, puisqu'on suppose qu'après tout ça, il y aura un programme d'entretien qui nous garantira qu'on ne sera pas ici dans quinze ans en train de refaire la même chose. Mais sur le mur du Allan Memorial, on a tantôt eu un éclairage fort intéressant sur toute la personnalité de McTavish et de sa présence dans l'histoire de ce secteur de Montréal. Le mur du Allan porte probablement les pierres du château de McTavish, enfin du moins un examen rapide permet de voir qu'il y a des parties d'arche qui sont là, etc.

2385

2390

Est-ce qu'il y a un... peut-être que ça serait bon de préciser, ça a été mentionné, mais l'intervention qu'on présente là est l'intervention de consolidation et de maintien à long terme de ce mur, qui est agressé de l'autre côté par des stationnements malheureux et des déneigements un peu brutaux. Est-ce qu'on peut imaginer que cet aspect finalement de l'entrée Peel, de l'entrée du parc sera résolu aussi?

2395

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Devoy.

2400

M. MICHEL DEVOY :

Bon, le mur appartient au Allan Memorial. On n'est pas propriétaire d'aucune façon de ce mur-là. Ce qu'on a signifié au Allan Memorial, il y a environ un an et demi, c'est le piètre état de leur mur qui était causé par le stationnement qui était là. Donc, ça a occasionné une série d'interventions qui sont débutées, qui sont suivies par le ministère et qui permettraient d'assurer l'intégrité de ce mur-là.

2405

2410

La participation de la Ville s'est faite par un autre programme où il y a eu une aide en subvention pour le maintien... en fait, de le remettre en état, si on veut, on ne parle plus de maintien.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça va, monsieur Bumbaru? Merci beaucoup.

2415

J'appelle maintenant monsieur Michael Shafter.

M. DANIEL CHARTIER :

2420

Juste pour donner une réponse.

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, monsieur Shafter va s'avancer. Juste une minute là.

2425

M. DANIEL CHARTIER :

Oui.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Shafter, voulez-vous venir? Bon, alors, allez-y.

M. DANIEL CHARTIER :

2435

Juste pour dire que la Ville avait commandé une étude à un ingénieur en structure pour justement comprendre certaines des raisons du dépérissement du mur, le fait entre autres du stationnement, les remblais, la présence de remblais qui effectuent des poussées sur le mur et qui contribuent grandement à le faire dégrader, en plus des gens, des automobiles qui s'appuient dessus.

2440

LA PRÉSIDENTE :

Et on trouve cette étude-là sur Internet.

2445

M. DANIEL CHARTIER :

Donc, c'est sur Internet.

2450

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Monsieur Shafter, bonsoir!

2455

Mr. MICHAEL SHAFTER :

Good evening. Please excuse my ignorance, I am sometimes a little slow on these

things.

2460 At the time that they were developing McGill College with all the office buildings above De
Maisonneuve and Ste. Catherine Street, they had a vision that they must keep the view with the
mountain open.

2465 Today when we look at the Plaza on McGill College, we see a beautiful thoroughfare
leading all the way up to the magnificent roded gates of McGill University. And those gates are
wraught-iron and magnificent marble or stone standards reminiscent of obviously 150 years ago.

2470 The same can be true of Peel Avenue. Peel is very busy below Sherbrooke, but it is a
breath of fresh air when you get above Sherbrooke and you start moving up above McTavish, is it,
or that area.

2475 If you look at San Francisco, obviously they put a trolley car going up a steep incline. But
Peel should have something better, not just the Peel basin down at the waterfront, but at the top
of it, they should have magnificent gates, magnificent granite, posts on either side with nice
wraught-iron gates, with nice lighting standard, something magnificent to look at, as well on the
other side of the boulevard towards the south, magnificent standards.

2480 Once you get into the park however, it should be au naturel. It is whatever you people
envision.

2485 Montreal is developing. There is more residential in the downtown area of the city than
ever before. There is more going on at McGill University. I never quite use that entrance to get in
to the mountain. I never really knew it was there. Certainly the only people that do know it is if they
live in their mansions on Redpath Crescent.

So, let us make a beautiful avenue out of it. Let us make it something that the City can be
proud of and that Montrealers can take pride in. So, my first question is, is it going to be a simple
entrance or could it be something magnificent?

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, qui va répondre à cette question-là? Je pense que monsieur Devoy...

2495 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Oui, je pense que c'est monsieur Devoy.

LA PRÉSIDENTE :

2500 Ça, ça va vous revenir.

M. MICHEL DEVOY :

2505 En fait, ce qu'on recherche, c'est une entrée significative, une entrée qui donne accès du centre-ville.

2510 Maintenant, ce qu'on essaie de faire à travers tout ça aussi, c'est de respecter le caractère du parc tel qu'on le voit actuellement. Alors, ce qui est dans nos cahiers actuellement, ce n'est pas nécessairement une entrée avec barrière en fer forgé et pilastres, mais c'est un signal quand même fort, une ouverture sur le parc.

2515 Par ailleurs, le but de la consultation, c'est ça aussi, c'est-à-dire que si vous voulez faire part de vos commentaires, de vos suggestions, on les reçoit. Mais pour parler franchement, actuellement, c'est plus une interface entre un milieu bâti et un parc, un grand parc urbain, avec un caractère qui lui est déjà propre, dans le sens qu'on n'essaie pas, si on veut, d'introduire nécessairement un nouveau vocabulaire à l'intérieur de ça.

2520 Comme Daniel le faisait remarquer également tantôt, on est encore à l'approche conceptuelle, mais on veut essayer aussi de se décaler un peu du fameux mur en question pour justement donner un peu plus de... pouvoir respirer, autrement dit qu'on ne se sente pas coincés dans une entrée, qu'on ne sait pas si c'est au Allan Memorial ou au parc. Donc, on essaie de voir est-ce qu'on ne peut pas y aller un peu plus vers l'ouest pour dégager cette entrée-là.

LA PRÉSIDENTE :

2525 So, what you just said has been registered, but if you would like to just put more and say more about your idea, well, there is no problem. You can send us a submission or just a two-page paper to explain more what you would like to see.

2530 **Mr. MICHAEL SHAFTER :**

I would like to have a little corollary to that question and then I would have my second question.

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

Okay.

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2540 The name of Peel, it is very simple. Certainly «Champs-Élysées» would sound a lot better. Why don't we have people, especially children, children that use the mountain, people

that use the mountain, suggest a magnificent name just for that area that is above... what is that street? McTavish or whatever, just above the street below Pine, okay?

2545

LA PRÉSIDENTE :

Yes.

2550

Mr. MICHAEL SHAFTER :

I try this one out. A few years ago, there was a fear that a lot of hospitals were closing and consolidating. And certainly that was true of the Royal Victoria Hospital. Developers were already looking at it and saying, «Wow! Renovate that into a castle of condominiums.»

2555

There appears to be a lot of land to the west of the Royal Victoria that is part of the hospital, that I do not think has been incorporated into the mountain. And I am wondering, and maybe Dinu knows that, has the City ever made any attempts to expropriate any of that land to protect it?

2560

We unfortunately saw what we thought was magnificent park land near the Marianopolis College, but a developer got a hold of that and that disappeared. So, we would not like to see any little bites happening at the mountain like happened at McGill University, or at the Oratoire, or anywhere else. So, how do you protect that area? How do you expropriate it?

2565

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la partie de territoire dont monsieur parle est près de l'entrée Peel?

2570

M. MICHEL DEVOY :

Je ne suis pas capable de la situer.

LA PRÉSIDENTE :

2575

Could you just show us on a map where are the areas you are talking about?

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2580

No idea, I can't read it. It would be to the west of the Royal Victoria Hospital, that area that they use for entering to go into parking areas. There appears to be a lot of land there.

LA PRÉSIDENTE :

2585

Est-ce qu'on voit le Royal Victoria là-dessus?

M. MICHEL DEVOY :

Oui.

2590

Mr. DANIEL CHARTIER :

More than a century ago, a part of the Royal Victoria was bought to be part of the Mount-Royal Park. And in 1883, it was turned to the Royal Vic. One part of the Royal Vic was bought for the purpose of a park.

2595

If you look at very, very old maps, you can see some part of this land was originally part of the park. But a large land was bought, but the park was not supposed to be... the whole thing was... The City bought and said, «We will sell some part», but finally it was turned to the hospital.

2600

So, now in the future, I guess Montrealers and Quebeckers will have to decide...

Mr. MICHAEL SHAFTER :

I guess the thought is that whatever is on the south face of the mountain, there are some houses, there are some buildings, there is the Shriners Hospital, at some point, as those building close or are no longer being used, the City should make some attempt to reclaim that land.

2605

LA PRÉSIDENTE :

Yes. We got your point, thank you.

2610

Nous n'avons plus personne d'inscrit sur la liste. Par contre, nous aurions peut-être une question ou deux à vous poser, monsieur Devoy ou monsieur Chartier. Vous avez parlé tout à l'heure de l'abattage de 117 arbres. Est-ce qu'il s'agit d'érables de Norvège ou d'arbres malades? Quels sont ces 117 arbres?

2615

M. MICHEL DEVOY :

En fait, les 117 arbres, bien souvent ce sont, exemple, des frênes gros comme ça, autrement dit qui sont trop denses. Donc il y en a de malades, il y en a qui sont en mauvaise santé. Donc, on parle plus d'une coupe de santé pour permettre au boisé de mieux se développer que de l'abattage des gros arbres.

2620

Quand on parle d'abattage des gros arbres, on parle d'arbres qui sont soit dangereux parce qu'ils risquent de tomber et qui ne sont pas récupérables pour faire ce qu'on appelle des

2625

totems, c'est-à-dire de laisser la charpente de l'arbre en place pour la faune, ou d'arbres qui sont carrément sur leur fin de vie, autrement dit qui sont malades. C'est le genre d'arbres qu'on va abattre.

2630

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas d'abattage d'arbres qui est prévu pour permettre des vues parmi les 117 que vous avez? Ou le programme d'abattage, est-ce qu'il prévoit abattre des arbres pour permettre des vues?

2635

M. DANIEL CHARTIER :

Dans les 117, ce n'était pas inclus.

2640

M. MICHEL DEVOY :

Non.

2645

M. DANIEL CHARTIER :

Ça serait en surplus. Les 117, il y a dans le rapport du 14 mars 2007, au tableau 6, il y a chaque arbre, on voit l'espèce et les raisons pour lesquelles ils sont abattus, son état de santé, son état de structure, sa condition et toutes les raisons pour lesquelles. . . en tout cas, monsieur Marcil a vraiment fait une analyse extrêmement détaillée.

2650

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2655

M. DANIEL CHARTIER :

Et il y a toute une variété d'espèces, autant de l'orme d'Amérique dont certains sont en très mauvaise santé, les frênes, les. . .

2660

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je pense que je comprends bien. C'est surtout pour la santé de l'arbre.

2665

M. MICHEL DEVOY :

Pour les points de vue, on parle surtout d'élagage, règle générale, et comme on n'a pas l'intention de faire des belvédères, on veut plutôt profiter des points de vue existants, on

parle dans certains cas d'élagage de certains arbres.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Plus que d'abattage.

2675

M. MICHEL DEVOY :

Plus que d'abattage.

LA PRÉSIDENTE :

2680

Madame Gold?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2685

Oui, j'ai deux questions. Le stationnement d'Allan Memorial est décrit en étant très en vue du chemin Olmsted. Est-ce que vous prévoyez des mesures d'atténuation pour cacher la vue?

M. DANIEL CHARTIER :

2690

Dans le projet, la zone d'intervention est hors du secteur prioritaire, dans le projet 2008. Mais dans le projet initial qui se rendait jusqu'à la partie du chemin Olmsted déjà aménagé et les travaux de gestion des eaux qui avaient été faits il y a 15 ans, il y a tout le versant est, ça avait été aménagé. Mais le chemin Olmsted arrête là.

2695

Cette partie-là du chemin Olmsted, à des endroits, le chemin est vraiment extrêmement large. C'est de valeur, on n'avait pas de photo montrant le chemin Olmsted réaménagé et la partie du chemin Olmsted non réaménagée dans ce secteur-là. Et on voit que le chemin Olmsted, dans le secteur dont vous parlez, avec le temps, il s'est élargi, élargi, élargi, et le terrain est comme ça.

2700

Donc, en retravaillant le tracé, on peut créer un accotement et donc là, à ce moment-là, on peut replanter. Parce que le chemin Olmsted actuellement s'en va comme ça et comme ça dans le secteur qui domine le Allan Memorial. Il y a tout un travail de gestion.

2705

M. MICHEL DEVOY :

Pour résumer, c'est que quand on va arriver à la phase ultérieure de restaurer le chemin Olmsted, ce qu'on fait, comme Daniel le disait, le chemin Olmsted est ramené à sa dimension réelle. Pour l'anecdote, dans les années 60, 70, 80, le chemin Olmsted servait d'école de

2710 nivellement pour les cols bleus. Donc, disons que le chemin avait tendance à s'élargir. Donc, en récupérant ces emprises-là, ce qu'on fait habituellement, c'est qu'on reboise de chaque côté.

LA PRÉSIDENTE :

2715 En même temps.

M. MICHEL DEVOY :

En même temps.

2720

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Une dernière question?

2725 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Oui, dernière question.

M. DANIEL CHARTIER :

2730

Ou d'un côté. Pas toujours des deux côtés.

M. MICHEL DEVOY :

2735 D'un côté.

M. DANIEL CHARTIER :

Surtout d'un côté.

2740

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2745 Le secteur ouest, les résidences avoisinantes du parc, les accès privés au parc s'avèrent problématiques. C'est quoi l'étendue de ce problème? On parle de une, deux, trois, douze maisons? C'est la première question. Et l'autre question est comment prévoyez-vous fermer les entrées privées? En construisant une clôture, en négociant avec les résidents?

M. MICHEL DEVOY :

2750 C'est sûr que ça ne se fait pas unilatéralement, d'une part, mais c'est surtout en faisant un traitement uniforme de la limite. C'est-à-dire, pour pas que ça ait l'air comme des intrusions

dans le parc, d'une part, si on se met à la place des utilisateurs du parc. Donc, c'est en ayant un traitement plus uniforme, en plantant peut-être.

2755 Parce que l'autre partie du problème s'adresse plus aux résidants, dans le sens que c'est leur privauté actuellement qui en prend un coup, dans le sens que les gens, bien souvent, on se promène puis on regarde carrément dans la cour des résidants. Donc, c'est plus par le traitement au niveau de la proximité des sentiers, au niveau du traitement de la végétation, puis d'avoir une ligne qui est vraiment une démarcation plus nette entre le privé et le public qui est la clé qu'on veut
2760 utiliser pour traiter ça. Et non pas nécessairement d'enlever l'accès.

LA PRÉSIDENTE :

Vous aviez deux parties à votre question?

2765

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Non, non, non. C'est terminé.

2770

M. DANIEL CHARTIER :

Je voudrais montrer juste un plan, sur le plan ici un problème. Le résidant qui est ici, actuellement, il y a un sentier de marche qui monte très, très près de la propriété. Ils sont vraiment irrités de voir les gens qui s'appuient sur la clôture. Donc, à quelque part, en créant le
2775 nouvel escalier plus loin, on dégage un espace qu'on va pouvoir replanter, ce qui fait que les gens circulant ici – on ne cache pas la maison – mais à quelque part, elle n'est pas en pleine évidence. On crée un environnement. Quand les gens viennent sur le mont Royal, c'est aussi pour voir, pour se sentir sur la montagne. Donc à quelque part, travailler sur l'ambiance de la frontière.

2780

Et l'autre chose, c'est qu'ici dans le grand secteur, il y a un sentier qui suit exactement à la limite, collé, collé sur les maisons, alors qu'il y a toute une gestion à faire pour faire en sorte que, s'il y a un sentier, qu'il soit plus loin. Et aussi gérer l'eau, parce qu'à un moment donné, il y a des places où l'eau se déverse sur le bord des propriétés. Donc il faut tout gérer ça, gérer l'eau,
2785 gérer les citoyens, les circulations, etc.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Peut-être là-dessus, monsieur Devoy, vous avez identifié dans la
2790 documentation la problématique des inondations périodiques des résidences riveraines. Est-ce que la gestion que vous entendez faire de l'eau va régler ce problème-là en même temps que vous allez mettre en valeur la ressource eau sur cette partie-là du territoire?

M. MICHEL DEVOY :

2795

Oui, parce que le fait de drainer, je ne me rappelle plus combien d'hectares. . .

M. DANIEL CHARTIER :

2800

40 hectares.

M. MICHEL DEVOY :

2805

. . . 40 hectares dans un puisard, ça tient du. . . en tout cas, ce n'est pas évident.

LA PRÉSIDENTE :

Syphon.

2810

M. MICHEL DEVOY :

C'est ça. Alors, le fait de récupérer l'eau et de l'acheminer d'une façon beaucoup plus organique sur l'ensemble du site, ça va éliminer ces points de concentration là au même endroit.

2815

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bon, alors je vous remercie infiniment.

2820

Écoutez, à tous ceux qui sont venus ce soir et qui ont posé des questions, merci beaucoup. Je vous invite vraiment à nous donner votre point de vue soit par Internet, soit en communiquant avec l'Office dans les jours qui viennent ou dans les semaines qui viennent. Nous avons établi la date du 5 octobre comme date limite pour recevoir les points de vue, parce que vous comprendrez qu'il faut qu'on commence à faire l'analyse de tout ça pour pouvoir préparer le rapport.

2825

Alors, vraiment, on attend vos contributions écrites ou vos réponses au questionnaire. Merci infiniment.

2830

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2835

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s. o.